



Royaume du Maroc

Haut-Commissariat au Plan

Direction Régionale de Guelmim Oued Noun

2020

# MONOGRAPHIE PROVINCIALE Province d'ASSA ZAG



# **Monographie Provinciale**

## **Province d'ASSA ZAG**

### **2020**

---

**Direction régionale du plan - Guelmim**

**BP 291 81000 Guelmim**

**Tél & Fax : 0528872170**

**<http://www.hcp.ma/région-Guelmim>**

## Sommaire

TABLEAUX .....	5
FIGURES .....	7
Introduction .....	9
Partie I : <u>D</u> écoupage administratif, Milieu Naturel .....	11
1. Découpage administratif.....	12
2. Milieu Naturel.....	13
2.1 Relief .....	13
2.2 Climat .....	13
2.3 Ressources en eau.....	14
2.4.Sites d'intérêt biologique et écologique(SIBE).....	15
Partie II : <u>C</u> aractéristiques démographiques <u>e</u> t conditions d'habitation des ménages .....	16
Caractéristiques démographiques .....	17
1. Evolution de la population.....	17
2. Répartition de la population selon le sexe .....	18
3. Répartition de la population selon les groupes d'âge .....	19
4. Répartition de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial .....	21
5. Age moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence.....	22
6. Fécondité .....	23
Ménages et conditions d'habitat .....	23
1. Effectif et taille des ménages selon le milieu de résidence.....	23
2. Répartition des ménages selon le type de logement occupé et le milieu de résidence .....	25
3. Taux d'occupation des logements .....	26
4. Répartition des ménages selon l'ancienneté du logement et le milieu de résidence .....	26
5. Répartition des ménages selon le statut d'occupation de leurs logements.....	27
6. Répartition des ménages selon les équipements de base de leur logement.....	28
7. Ménage selon le réseau d'évacuation des eaux usées par milieu de résidence .....	29
8. Mode de cuisson fréquemment utilisé par les ménages.....	31
9. Ménages dotés de certains équipements domestiques par milieu de résidence .....	32
Projections de la population .....	33
Pauvreté.....	34
1. Pauvreté monétaire .....	34
1.1 Pauvreté provinciale .....	34
1.2 Pauvreté communale .....	35
2. Pauvreté multidimensionnelle.....	37
2.1 Pauvreté multidimensionnelle provinciale .....	41

2.1 Pauvreté multidimensionnelle communale .....	43
Partie III : Secteurs Sociaux .....	44
Education et alphabétisation .....	45
1. Aptitude à lire et à écrire .....	46
2. Répartition de la population alphabétisée de 10 ans et plus selon les langues par sexe .....	47
3. Scolarisation des enfants .....	48
4. Répartition de la population âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'étude et le milieu de résidence ..	50
Enseignement .....	51
1. Enseignement préscolaire .....	52
2. Enseignement secondaire collégial .....	54
Enseignement secondaire qualifiant .....	55
Santé et prestations sociales .....	56
1. Infrastructure sanitaire .....	56
2. Encadrement médical et paramédical .....	57
Productions des établissements de santé .....	57
Handicap .....	58
1. Taux de prévalence du handicap selon les provinces .....	59
2. Taux de prévalence de du handicap selon le milieu de résidence et le sexe .....	59
Activité et emploi .....	60
1. Taux d'activité .....	61
2. Taux de chômage* .....	63
3. Structure professionnelle de la population active .....	64
Jeunesse et sports .....	65
Entraide nationale .....	66
1. Centres d'Education et de Formation(CEF) .....	67
2. Centres Dar ALmouaten .....	67
3. Programme d'éducation préscolaire .....	68
4. Programme de protection sociale .....	68
5. Programme : Alphabétisation .....	68
Initiative Nationale Pour Le Développement Humain (INDH) .....	69
Partie IV : Principaux Secteurs Economiques .....	71
1. Agriculture .....	73
1.1 Exploitation des terres .....	73
1.2 Productions animale .....	74
2. Tourisme .....	74
2.1. Structures d'accueil .....	75

2.2.	Fréquentation hôtelière .....	75
2.3.	Constat, perspectives et projets .....	76
3.	Artisanat .....	76
4.	Transport.....	77
2.1.	Réseau routier classé .....	77
2.2.	Quelques aspects du transport routier .....	78
3.	Energie.....	79
3.1.	Electricité .....	79
3.2.	Eau.....	80
3.3.	Mines .....	82
3.4.	Energie solaire.....	82
4.	Réseau bancaire.....	82

## TABLEAUX

TABLEAU 1: DECOUPAGE ADMINISTRATIF DE LA PROVINCE D'ASSA -ZAG .....	12
TABLEAU 2: EVOLUTION DE LA POPULATION PAR MILIEU DE RESIDENCE ENTRE LES DEUX RECENSEMENTS .....	17
TABLEAU 3: REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE SEXE EN (%).....	18
TABLEAU 4:REPARTITION DE LA POPULATION SELON LES GRANDS GROUPES D'AGE EN (%).....	19
TABLEAU 5: REPARTITION DE LA POPULATION DE LA REGION SELON LE GROUPE D'AGES QUINQUENNAL ET LE SEXES (EN %) .....	20
TABLEAU 6: REPARTITION DE LA POPULATION AGEE DE 15 ANS ET PLUS SELON LE SEXE ET L'ETAT MATRIMONIAL EN (%).....	21
TABLEAU 7: AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE .....	22
TABLEAU 8: INDICES SYNTHETIQUES DE FECONDITE PAR MILIEU DE RESIDENCE .....	23
TABLEAU 9: PARITES MOYENNES DES FEMMES AGEES DE 45 – 49 ANS (ENFANTS PAR FEMME) .....	23
TABLEAU 10: EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE .....	24
TABLEAU 11:REPARTITION DES MENAGES SELON LE TYPE DE LOGEMENT ET LE MILIEU DE RESIDENCE EN % .....	25
TABLEAU 12:TAUX D'OCCUPATION DES LOGEMENTS SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (%) .....	26
TABLEAU 13:REPARTITION DES MENAGES SELON L'ANCIENNETE DU LOGEMENT ET LE MILIEU DE RESIDENCE(%) .....	26
TABLEAU 14:REPARTITION DES MENAGES SELON LE STATUT D'OCCUPATION DE LEUR LOGEMENT (%).....	27
TABLEAU 15: REPARTITION DES MENAGES SELON LES EQUIPEMENTS DE BASE DE LEUR LOGEMENT PAR MILIEU DE RESIDENCE (%) .....	28
TABLEAU 16: MENAGES SELON LE RESEAU D'EVACUATION DES EAUX USEES PAR MILIEU DE RESIDENCE (%) .....	29
TABLEAU 17: REPARTITION DES MENAGES SELON LE MODE DE CUISSON FREQUEMMENT UTILISE (%) .....	31
TABLEAU 18 : MENAGES DOTES DE CERTAINS EQUIPEMENTS DOMESTIQUES PAR MILIEU DE RESIDENCE (%) .....	32
TABLEAU 19: EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA PROVINCE D'ASSA-ZAG SELON LE MILIEU DE RESIDENCE (2014-2030).....	33
TABLEAU 20: LE TAUX DE PAUVRETE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE, PROVINCE D'ASSA-ZAG, ANNEE 2014 (%) .....	35
TABLEAU 21: LE TAUX DE PAUVRETE EN 2007 ET 2014, PROVINCE D'ASSA-ZAG (%).....	35
TABLEAU 22: TAUX DE PAUVRETE COMMUNALE URBAIN (EN %), PROVINCE D'ASSA ZAG, ANNEES 2007 ET 2014 .....	36
TABLEAU 23: TAUX DE PAUVRETE COMMUNALE (EN %), PROVINCE D'ASSA-ZAG , ANNEE EN 2007 ET 2014.....	36
TABLEAU 24: DIMENSIONS, COMPOSANTES, INDICATEURS, SEUILS ET PONDERATIONS DE L'IPM .....	40
TABLEAU 25: DECOMPOSITION DE LA PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE PAR SOURCE DE PRIVATION DE LA PROVINCE ASSA-ZAG .....	41
TABLEAU 26: DECOMPOSITION DE LA PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE PAR SOURCE DE PRIVATION DES COMMUNES DE LA PROVINCE ASSA-ZAG.....	43
TABLEAU 27: TAUX D'ANALPHABETISME SELON LE SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE (%) .....	46
TABLEAU 28: POPULATION AGEE DE 10ANS ET PLUS SELON LES LANGUES LUES ET ECRITES PAR SEXE .....	47
TABLEAU 29 : TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS AGEES DE 7-12 ANS .....	49
TABLEAU 30: POPULATION AGEE DE 10ANS ET PLUS SELON LE NIVEAU D'ETUDE ET LE MILIEU DE RESIDENCE (%) .....	50
TABLEAU 31: EFFECTIFS DES ELEVES ET DES EDUCATEURS DANS L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, PROVINCE D'ASSA-ZAG, ANNEE SCOLAIRE 2018/2019.....	52
TABLEAU 32: ETABLISSEMENTS, SALLES ET CLASSES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, PROVINCE D'ASSA- ZAG, 2018-2019 .....	53
TABLEAU 33: EFFECTIFS DES SCOLARISES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT, PROVINCE D'ASSA-ZAG, ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 .....	53
TABLEAU 34: PERSONNEL ENSEIGNANT PAR TYPE D'ENSEIGNEMENT, PROVINCE D'ASSA-ZAG, ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 .....	54
TABLEAU 35: ETABLISSEMENTS ET SALLE DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE COLLEGIAL PUBLIC PAR MILIEU DE RESIDENCE, PROVINCE D'ASSA-ZAG, ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 .....	54
TABLEAU 36: EFFECTIFS DES SCOLARISES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE COLLEGIAL PUBLIC, PROVINCE D'ASSA-ZAG, ANNEE SCOLAIRE 2018-2019.....	54
TABLEAU 37 : ETABLISSEMENTS ET SALLE DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUALIFIANT PUBLIC, PROVINCE D'ASSA-ZAG, ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 .....	55
TABLEAU 38: EFFECTIFS DES SCOLARISES ET D'ENSEIGNANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUALIFIANT PUBLIC, PROVINCE D'ASSA-ZAG, ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 .....	56
TABLEAU 39 : INFRASTRUCTURES SANITAIRES, PROVINCE D'ASSA-ZAG, ANNEE 2018 .....	56

TABLEAU 40: LE CORPS MEDICAL ET PARAMEDICAL DE LA PROVINCE D'ASSA ZAG, 2018 .....	57
TABLEAU 41: NOMBRE D'ENFANTS BENEFICIAIRE DES PRESTATIONS DU PROGRAMME NATIONAL D'IMMUNISATION, PROVINCE D'ASSA-ZAG, ANNEE2018 .....	57
TABLEAU 42: TAUX DE PREVALENCE DU HANDICAP SELON LES PROVINCES (EN %).....	59
TABLEAU 43: TAUX DE PREVALENCE DU HANDICAP SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET SELON LE SEXE (EN %) 59	
TABLEAU 44: POPULATION SELON LE TYPE D'ACTIVITE.....	61
TABLEAU 45: TAUX D'ACTIVITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE (%).....	62
TABLEAU 46: TAUX DE CHOMAGE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE (EN %).....	63
TABLEAU 47:POPULATION ACTIVE SELON LA SITUATION DANS LA PROFESSION ET LE MILIEU DE RESIDENCE (%) .....	64
TABLEAU 48: INSTALLATIONS SPORTIVES, PROVINCE D'ASSA-ZAG, ANNEE 2018.....	65
TABLEAU 49 : ETABLISSEMENTS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, PROVINCE D'ASSA ZAG, ANNEE 2018 .....	66
TABLEAU 50: LES ETABLISSEMENTS DE L'ENTRAIDE NATIONAL 2018 .....	67
TABLEAU 51:BILAN DE L'INDH DANS LA PROVINCE D'ASSA ZAG 2005-2018.....	70
TABLEAU 52.SUPERFICIES ET UTILISATION DU SOL DANS LA PROVINCE D'ASSA ZAG 2018 .....	73
TABLEAU 53.SUPERFICIE ET PRODUCTION ANNUELLE DES CULTURES DANS LA PROVINCE D'ASSA ZAG 2018.....	73
TABLEAU 54: EFFECTIFS DU CHEPTEL EN 2018 (EN TETES).....	74
TABLEAU 55: CAPACITE DES ETABLISSEMENTS, PROVINCE D'ASSA-ZAG 2018.....	75
TABLEAU 56: EVOLUTION DES NUTEES TOURISTIQUES DANS LES HOTELS CLASSES, ENTRE 2017 ET 2018.....	75
TABLEAU 57: RESEAU ROUTIER DE LA PROVINCE D'ASSA ZAG 2018 .....	77
TABLEAU 58: REPARTITION DES TAXIS SELON LA CATEGORIE EN 2018 .....	78
TABLEAU 59: VEHICULES IMMATRICULES SELON LE CENTRE D'IMMATRICULATION ET LE GENRE EN 2018 .....	78
TABLEAU 60: PERMIS DE CONDUIRE DELIVRES SELON LE SEXE ET LE CENTRE D'EXAMEN EN 2018.....	78
TABLEAU 61:STATISTIQUES SUR LES ACCIDENTS DE CIRCULATIONS ENREGISTRES EN 2018.....	78
TABLEAU 62: ABONNES SELON LE TYPE DE TENSION, PROVINCE D'ASSA ZAG, ANNEE 2018 .....	80
TABLEAU 63: STRUCTURE DE VENTE D'ELECTRICITE PAR GROUPES D'ABONNES EN 2018(EN MWH) .....	80
TABLEAU 64: PRODUCTION, CONSOMMATION ET NOMBRE D'ABONNES EN EAU POTABLE EN 2018 .....	81
TABLEAU 65:REPARTITION DE LA CONSOMMATION EN EAU ENTRE LES AGENTS ECONOMIQUES 2018 .....	81
TABLEAU 66: IMPLANTATION BANCAIRE A LA PROVINCE D'ASSA-ZAG, 2018.....	83
TABLEAU 67: DEPOTS ET CREDITS BANCAIRES FIN DECEMBRE 2017 (EN MILLIERS DE DIRHAMS) .....	83

# FIGURES

FIGURE 1:EVOLUTION DE LA POPULATION PAR MILIEU DE RESIDENCE ENTRE LES DEUX RECENSEMENTS .....	18
FIGURE 2 : REPARTITION DE LA POPULATION SELON LE SEXE EN (%).....	18
FIGURE 3:REPARTITION DE LA POPULATION SELON LES GRANDS GROUPES D'AGE (EN %) .....	19
FIGURE 4:REPARTITION DE LA POPULATION DE LA REGION SELON LE GROUPE D'AGES QUINQUENNAL ET LE SEXE (EN %) .....	20
FIGURE 5: REPARTITION DE LA POPULATION AGEE DE 15 ANS ET PLUS SELON LE SEXE ET L'ETAT MATRIMONIAL EN (%).....	21
FIGURE 6: AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE SELON LE SEXE ET LE MILIEU DE RESIDENCE.....	22
FIGURE 7: EFFECTIF DES MENAGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE.....	24
FIGURE 8:REPARTITION DES MENAGES SELON LE TYPE DE LOGEMENT ET LE MILIEU DE RESIDENCE % .....	25
FIGURE 9:REPARTITION DES MENAGES SELON L' ANCIENNETE DU LOGEMENT ET LE MILIEU DE RESIDENCE(%) .....	27
FIGURE 10:REPARTITION DES MENAGES SELON LE STATUT D'OCCUPATION DE LEUR LOGEMENT (%) .....	28
FIGURE 11:REPARTITION DES MENAGES SELON LES EQUIPEMENTS DE BASE DE LEUR LOGEMENT PAR MILIEU DE RESIDENCE % .....	29
FIGURE 12: MENAGES SELON LE RESEAU D'EVACUATION DES EAUX USEES PAR MILIEU DE RESIDENCE (%) .....	30
FIGURE 13: REPARTITION DES MENAGES SELON LE MODE DE CUISSON FREQUEMMENT UTILISE (%).....	31
FIGURE 14: MENAGES DOTES DE CERTAINS EQUIPEMENTS DOMESTIQUES PAR MILIEU DE RESIDENCE.....	32
FIGURE 15: DECOMPOSITION DE LA PAUVRETE MULTIDIMENSIONNELLE PAR SOURCE DE PRIVATION DE LA PROVINCE ASSA-ZAG .....	42
FIGURE 16:TAUX D'ANALPHABETISME SELON LE SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE (%).....	47
FIGURE 17: POPULATION AGEE DE 10ANS ET PLUS SELON LES LANGUES LUES ET ECRITES PAR SEXE.....	48
FIGURE 18: TAUX DE SCOLARISATION DES ENFANTS AGEES DE 7-12 ANS .....	49
FIGURE 19:POPULATION AGEE DE 10ANS ET PLUS SELON LE NIVEAU D'ETUDE ET LE MILIEU DE RESIDENCE (%).....	50
FIGURE 20:TAUX DE PREVALENCE DU HANDICAP SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET SELON LE SEXE (EN %) .....	60
FIGURE 21: POPULATION SELON LE TYPE D ACTIVITE.....	61
FIGURE 22:TAUX D'ACTIVITE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE (%) .....	62
FIGURE 23: TAUX DE CHOMAGE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE (EN %).....	63
FIGURE 24:POPULATION ACTIVE SELON LA SITUATION DANS LA PROFESSION ET LE MILIEU DE RESIDENCE (%).....	64



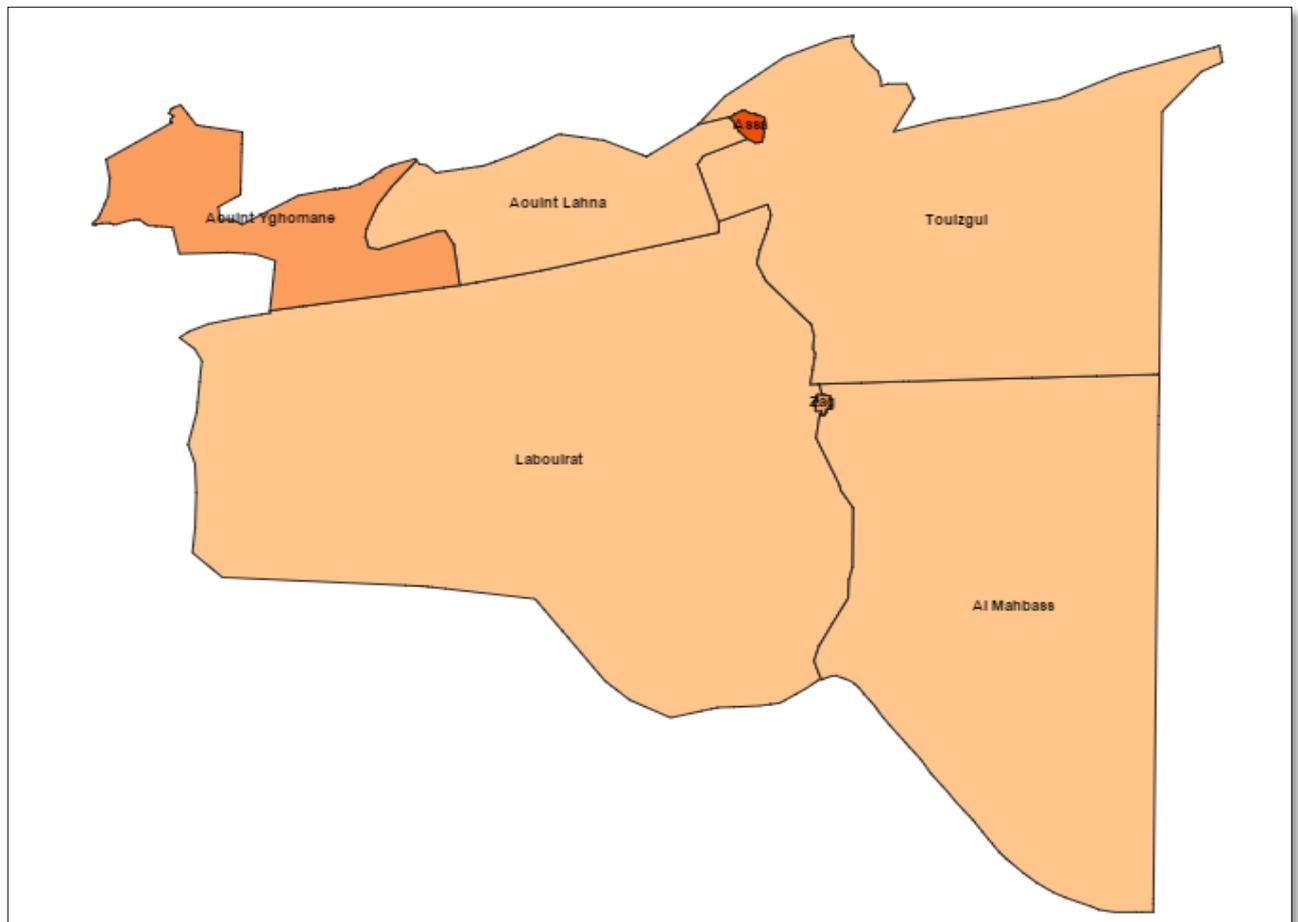
المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ | ⵙⴱⴷⵓⵏ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

## MONOGRAPHIE PROVINCIALE D'ASSA-ZAG

### Province ASSA-ZAG



# Introduction

Cette monographie se veut de présenter la province d'Assa-Zag à travers sa population, son milieu naturel, son infrastructure de base, ainsi qu'à travers les principaux secteurs économiques et sociaux. C'est un outil de travail et une source d'informations permettant de mettre à la disposition des acteurs du développement et à la population, des données susceptibles de les aider à connaître la province et de susciter leur réaction afin qu'ils apportent éventuellement leur contribution à l'amélioration du bien-être de la population. En effet cette monographie est une présentation synthétique et dynamique de la carte d'identité de la province d'ASSA-ZAG la plus complète et la plus significative possible qui rendrait compte tant des potentialités objectives de la province que des contraintes matérielles, humaines et sociales.

La Province s'étend sur une superficie de 27 000 Km<sup>2</sup> soit 20 % de la superficie totale de la région Guelmim-Oued Noun et une densité de 1,6 habitants/Km<sup>2</sup>.

De sa situation dans les provinces de Sud, la province d'Assa-Zag se caractérise par un climat du type Saharien, la quantité des précipitations d'une année normale est de 100mm, quant à la température, elle varie entre 12°C et 50°C.

Selon le découpage administratif de la province d'Assa-Zag, elle se compose de deux Pachaliks et sept communes territoriales.

La population de la province d'Assa-Zag s'est établie en 2014 à 44124 habitants soit environ 10,17 % de la population totale de la région Guelmim-Oued Noun et 0.13 % de la population nationale.

En termes d'évolution, cette population s'est accrue durant la période intercensitaire 2004-2014 à un taux annuel moyen de 0,1% contre 0,6% au niveau régional et 1,25% au niveau national. Le taux d'urbanisation provincial a été de 61,95% contre 64,57 % à l'échelle régionale et 60,36 % à l'échelle nationale.

Dans le domaine de l'emploi, la population municipale active au niveau de la province s'est établie, en 2014 à 7644 personnes, soit un taux d'activité de 40.8 % contre 40.1 % au niveau régional. Le taux de chômage, quant à lui s'est établi à 41.4 % contre 27.1 % au niveau régional selon les données du RGPH 2014.

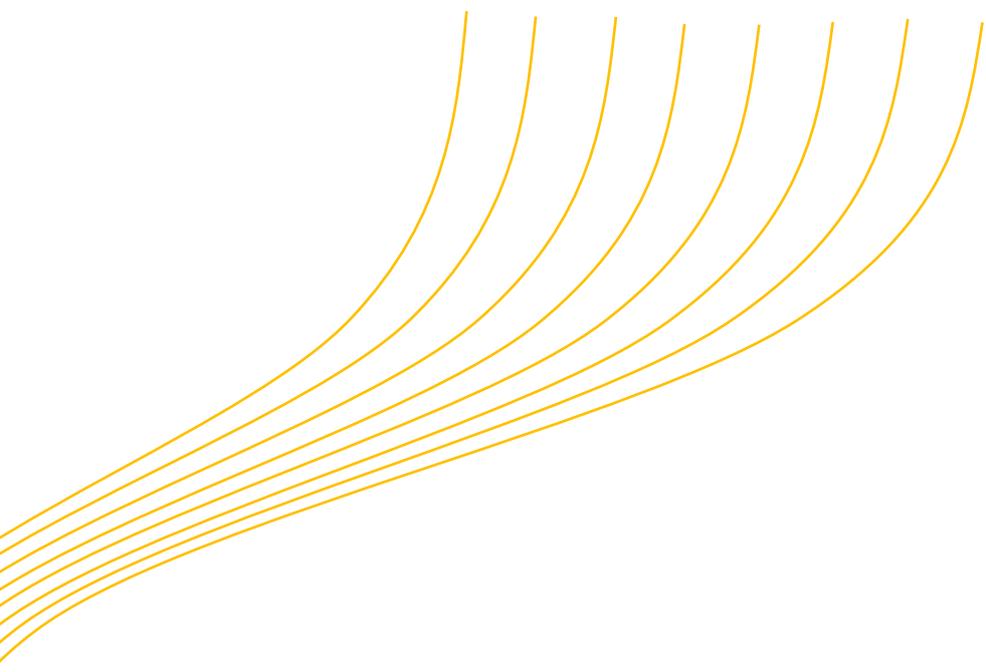
La province d'Assa-Zag occupe un vaste domaine géographique, recouvrant une très grande diversité des milieux physiques et des conditions naturelles. Elle recèle d'importantes potentialités et opportunités de développement économique aussi bien au niveau agricole et de l'artisanat (production végétale et secteur de l'élevage) qu'au niveau de l'énergie renouvelable grâce au climat qui régit la province, cette dernière bénéficie de conditions favorables à l'installation des plates-formes d'énergies renouvelables.

Quant au secteur touristique il est prometteur car la Province regorge d'importantes potentialités mais non valorisées eu égard à la faiblesse encore de structures d'accueil.

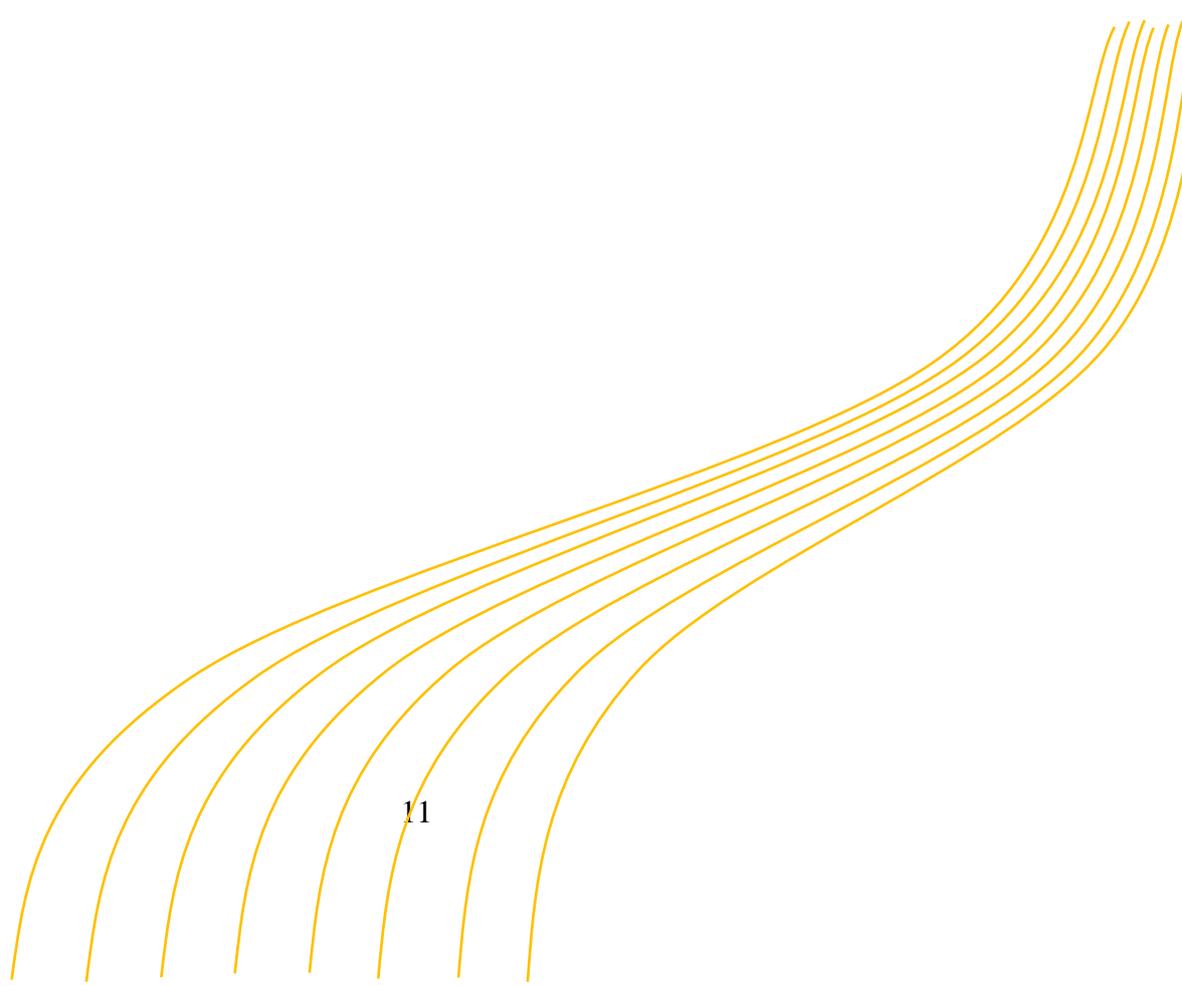
A l'échelle provinciale, Le périmètre d'Assa-Zag est dominé arboriculture d'olivier et de Palmier dattier et l'élevage de caprins. La superficie agricole utile (SAU) s'est élevée, en 2018, à 15820 ha, L'irrigation ne concerne que 820 ha.

Sur le plan social, l'infrastructure scolaire provinciale a compté, durant l'année scolaire 2018-2019, 17 écoles primaires et 9 unités satellitaires, 5 collèges et 5 lycées. Les effectifs scolarisés dans ces cycles respectifs ont été de 3572, 2166 et 1070 élèves.

Les formations sanitaires de la province consistent en 1 hôpital, 3 centres de santé ruraux et 5 centres de santé urbains.



**Partie I :**  
**Découpage administratif, Milieu Naturel**



## 1. Découpage administratif

Dans le cadre de la mise en place du nouveau découpage régional du Maroc, désormais le royaume compte 12 régions au lieu de 16. Selon ce découpage, la province d'Assa-Zag fait partie de la région de Guelmim-Oued Noun dont le chef-lieu est la province de Guelmim. Cette région englobe les provinces de Guelmim, Sidi-Ifni, Tan-Tan et la province d'Assa Zag.

La création de la Province d'ASSA-ZAG est annoncée le 19 mai 1991, lors de la Visite Royale historique effectuée à Assa, par feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son Ame (création officielle de la Province : Décret N° 2-91-574 du 25 septembre 1991). Elle est bordée par :

- ❖ Province Guelmim et Tata au nord ;
- ❖ Frontière Maroco-Algérienne et Maroco-Mauritanienne à l'est ;
- ❖ Province d'Es-smara au sud ;
- ❖ Province de Guelmim et Tan Tan à l'ouest.

La province d'Assa-Zag couvre une superficie de 27 000 Km<sup>2</sup>, soit 46 % de la superficie régionale. Elle est constituée de deux Pachaliks et sept communes territoriales (Aouint Lahna, Aouint Yghomane, Touizgui, Al Mahbass, Labouirat, Assa et Zag).

**Tableau 1: Découpage administratif de la province d'Assa -Zag**

Province	Cercles	Communes
Assa-Zag		
		Assa
		Zag
	Assa	
		Aouint Lahna
		Aouint Yghomane
		Touizgui
	Zag	
		Al Mahbass
		Labouirat

## 2. Milieu Naturel

### 2.1 Relief

La Province peut être répartie en deux grandes zones naturelles : subsaharienne au Nord et Nord Est et saharienne au Sud et Sud-Ouest. Le relief de la zone est composé de plusieurs entités dont les principales sont :

- Au Nord ; la bordure Sud du massif de JbelBani dont l'altitude varie de 1100 à 1300 m. En s'orientant vers le sud, on trouve :
  - ✓ La vallée de l'Oued Drâa qui constitue une gouttière des deux principaux oueds parcourant la zone ;
  - ✓ Le Jbel Ouarkiz séparant les communes d'Assa et Zag, il constitue une véritable muraille de 400 à 800 m d'altitude ;
  - ✓ Au Sud et à l'Est de Jbel Ouarkiz s'étend la dépression de Bétana dont l'altitude descend progressivement de 600 m à 300 m et où émergent les massifs appelés Grara.
- Vers le Sud et l'Est, s'étend le vaste plateau des Hamadas caractérisé par des altitudes oscillant entre 530 m et 610 m.

La zone montagneuse, occupant environ 10% de la superficie de la province est inaccessible dans sa majorité.

### 2.2 Climat

Avec sa situation dans les provinces de sud, la province d'Assa-Zag jouit d'un climat de type aride saharien, caractérisé par des hivers froids et des étés secs et chauds. Elle connaît en général, une saison sèche et chaude presque sur tous les mois de l'année.

La pluviométrie annuelle d'une année normale est de 100mm. Quant à la température, elle varie entre 12°C et 50°C.

## 2.3 Ressources en eau

Le potentiel hydrique de la province est constitué des oueds et des eaux souterraines. Les crues constituent une importante ressource pour l'agriculture vivrière et l'alimentation de la nappe phréatique.

### ➤ Eaux superficielles

Le réseau hydrographique est constitué comme suit :

- Au Nord, le bas Drâa collecteur principal des oueds de la région, et des affluents dont les plus importants sont :
  - ✓ Sur la rive Nord, oued Assa, oued Seydid, oued Tiglit et oued Amstil, collecteurs des eaux du flanc sud du Bani ;
  - ✓ Sur la rive sud, oued Tighzert qui collecte les eaux de la dépression de la Bétana et le flanc sud du Jbel Ouarkziz ;
- Au sud, Oued Afra.

Ces Oueds sont dans la plupart du temps à sec.

### ➤ Eaux souterraines

La Province est caractérisée par l'absence de nappes phréatiques généralisées. Les nappes d'Assa et Zag sont en effet des écoulements alluvionnaires souterrains d'Oued Assa et Oued Zag. Dans la plaine de Betana, les points d'eau existants sont situés dans le remplissage alluvionnaire des lits d'oueds à faible profondeur.

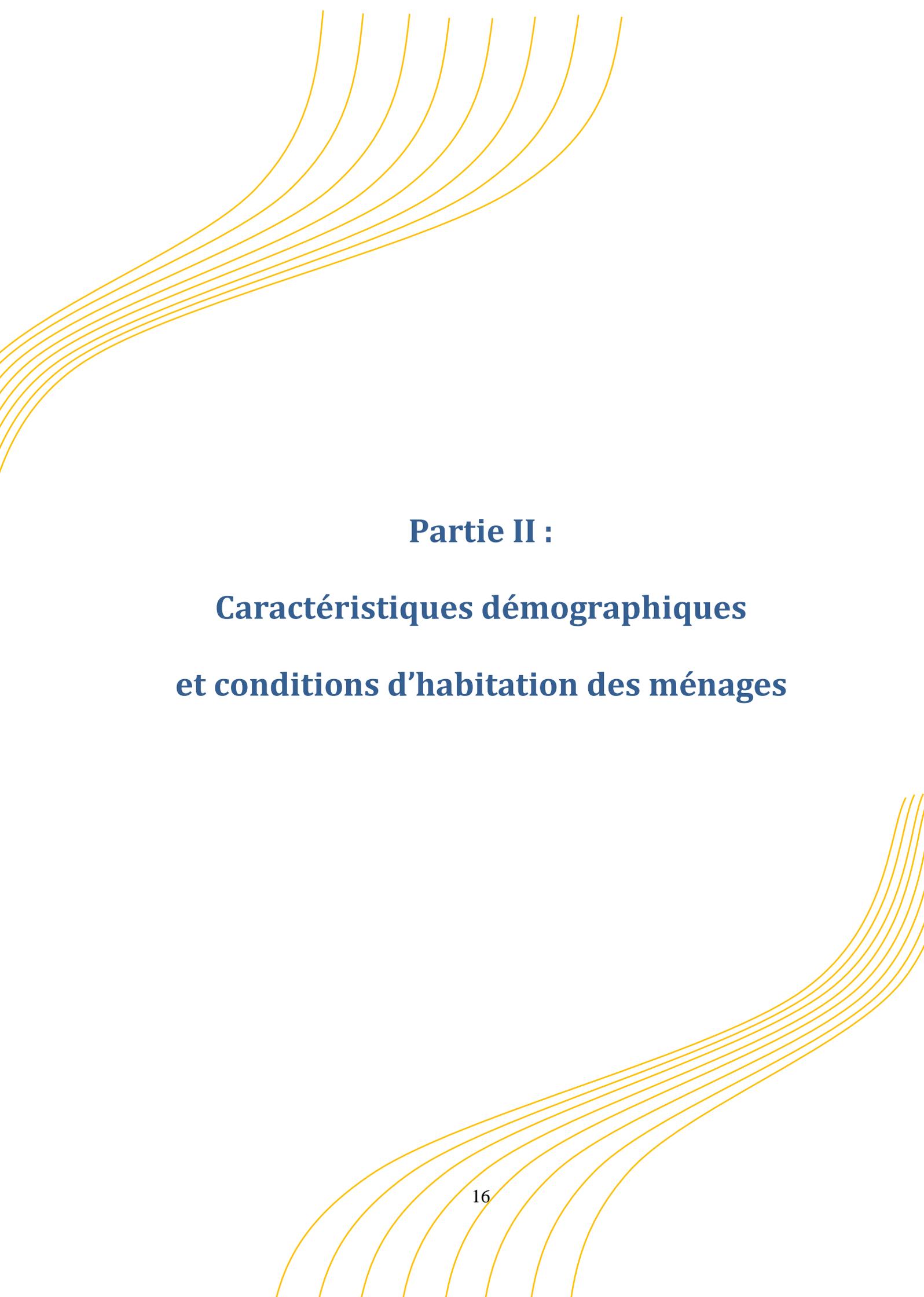
Sur le plateau des Hamadas, une partie des faibles précipitations reçues s'infiltré dans les calcaires lacustres et l'eau s'écoule souterrainement vers le sud sans contribuer à la formation de nappes. Une partie de la nappe ainsi formée trouve des exutoires au nord, le long de la falaise Hamadienne « LKreb ». Toutefois, des poches sont décelées au nord.

#### 2.4. Sites d'intérêt biologique et écologique(SIBE)

Le SIBE de la province d'Assa Zag :

##### Oued Tighzer:

- SIBE littoral (21.000 ha).
- Dominance de l'écosystème Acacia/balanites et où la population pratique le parcours.
- Les espèces animales qui retiennent l'attention pour leur endémisme, leur rareté ou les menaces qui pèsent sur leur devenir sont de 13/16 pour les mammifères, 15/34 pour les oiseaux et 9/23 pour les reptiles.



**Partie II :**

**Caractéristiques démographiques  
et conditions d'habitation des ménages**

## Caractéristiques démographiques

### 1. Evolution de la population

Durant le recensement de 2014, on a recensé 44124 habitants dans la province d'Assa Zag dont 27333 dans le milieu urbain et 16791 dans le milieu rural.

Le taux d'accroissement annuel moyen est de l'ordre de 0.1% entre les deux recensements 2004 et 2014, il est de 0.7% dans le milieu urbain contre -0.7% dans le milieu rural.

De même il convient de noter que la population de la province est à prédominance urbaine, celle-ci représente, en effet, 61.95 % de la population totale en 2014 contre 64.6% au niveau régional.

De ce fait, le taux d'urbanisation est relativement important dans la province ; il est passé de 58.71 % en 2004 à 61.95 % en 2014.

**Tableau 2: Evolution de la population par milieu de résidence entre les deux recensements**

Milieu de résidence	2004	2014	Taux d'accroissement annuel moyen (%)
Urbain	25558	27 333	0,7
Rural	17977	16 791	-0,7
Total	43535	44 124	0,1
Taux d'urbanisation	58,71	61,95	-

Source : RGPH 2004 et 2014

**Figure 1: Evolution de la population par milieu de résidence entre les deux recensements**



## 2. Répartition de la population selon le sexe

La connaissance de la structure de la population par sexe et âge est d'une grande importance pour les études de cette population et pour la détermination de ses divers besoins dans différents domaines.

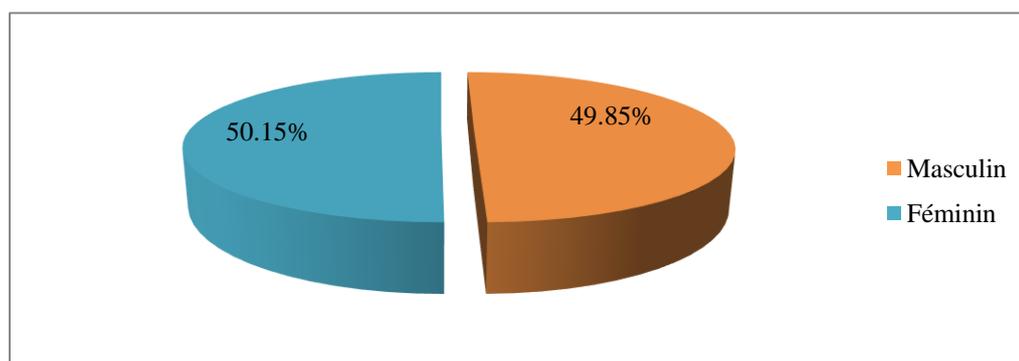
Le tableau suivant donne la répartition de la population de la province selon le sexe.

**Tableau 3: Répartition de la population selon le sexe en (%)**

Sexe	2014
Masculin	49,85 %
Féminin	50,15 %
Rapport de Masculinité	99,43 %*

Source : RGPH 2014

**Figure 2 : Répartition de la population selon le sexe en (%)**



\*Formule : Rapport de masculinité = (effectif des hommes / effectif des femmes) x100

Dans la province d'Assa-Zag, La population masculine représente 49.85 % de la population totale contre les femmes qui représentent 50.15%

Le rapport de masculinité exprime le pourcentage des hommes par rapport aux femmes dans une population donnée.

La répartition de la population de la région par sexe s'est soldée par un rapport de masculinité avoisinant 99,43%, ce rapport est nettement en faveur des femmes (994 hommes pour 1000 femmes).

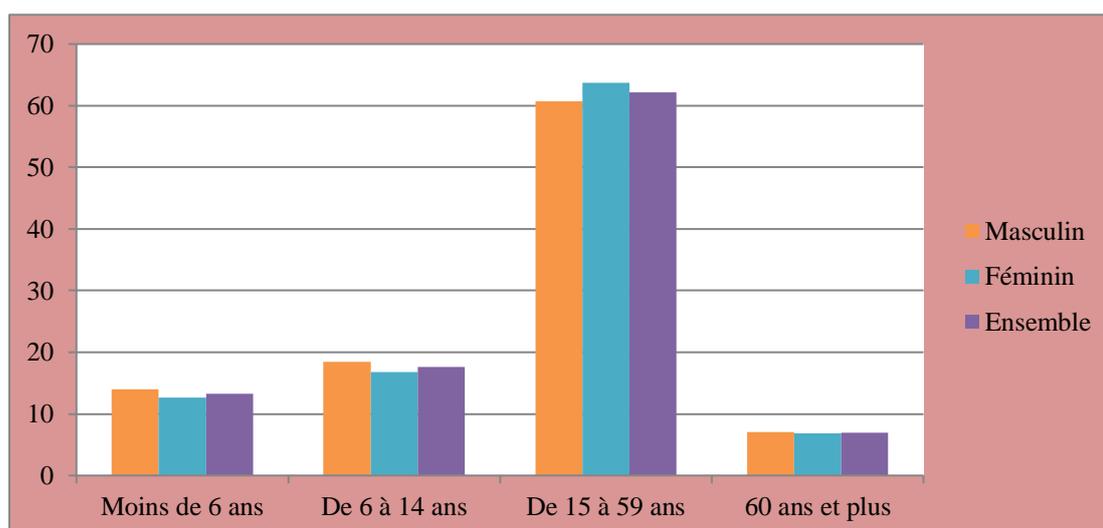
### 3. Répartition de la population selon les groupes d'âge

**Tableau 4: Répartition de la population selon les grands groupes d'âge en (%)**

Répartition selon les grands groupes d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins de 6 ans	14	12,6	13,3
De 6 à 14 ans	18,4	16,8	17,6
De 15 à 59 ans	60,7	63,7	62,2
60 ans et plus	7	6,8	6,9

Source : RGPH 2014

**Figure 3: Répartition de la population selon les grands groupes d'âge (en %)**



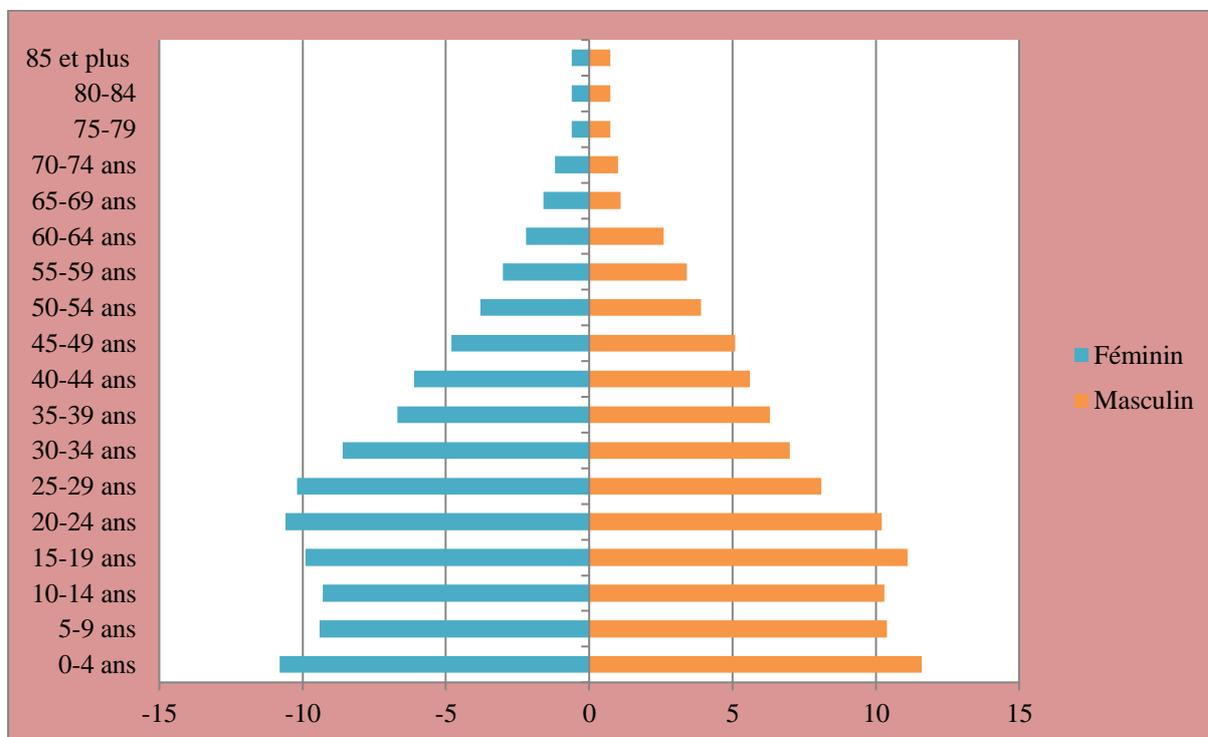
La répartition de la population selon les groupes fonctionnels d'âges montre que la population en âge d'activité s'élève à 16761 habitants, ce qui représente 62.2% de la population totale. La population du troisième âge représente 6.9 %.

**Tableau 5: Répartition de la population de la région selon le groupe d'âges quinquennal et le sexe (en %)**

Répartition selon le groupe d'âges quinquennal	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4 ans	11,6	10,8	11,2
5-9 ans	10,4	9,4	9,9
10-14 ans	10,3	9,3	9,8
15-19 ans	11,1	9,9	10,5
20-24 ans	10,2	10,6	10,4
25-29 ans	8,1	10,2	9,2
30-34 ans	7	8,6	7,8
35-39 ans	6,3	6,7	6,5
40-44 ans	5,6	6,1	5,9
45-49 ans	5,1	4,8	4,9
50-54 ans	3,9	3,8	3,9
55-59 ans	3,4	3	3,2
60-64 ans	2,6	2,2	2,4
65-69 ans	1,1	1,6	1,3
70-74 ans	1	1,2	1,1
75 ans et plus	2,2	1,8	2

Source : RGPH 2014

**Figure 4: Répartition de la population de la région selon le groupe d'âges quinquennal et le sexe (en %)**



Le tableau précédent présente la répartition de la population selon les groupes d'âges quinquennaux et le sexe en 2014. La pyramide des âges, qui en donne l'illustration, met en relief un vieillissement relatif de la population.

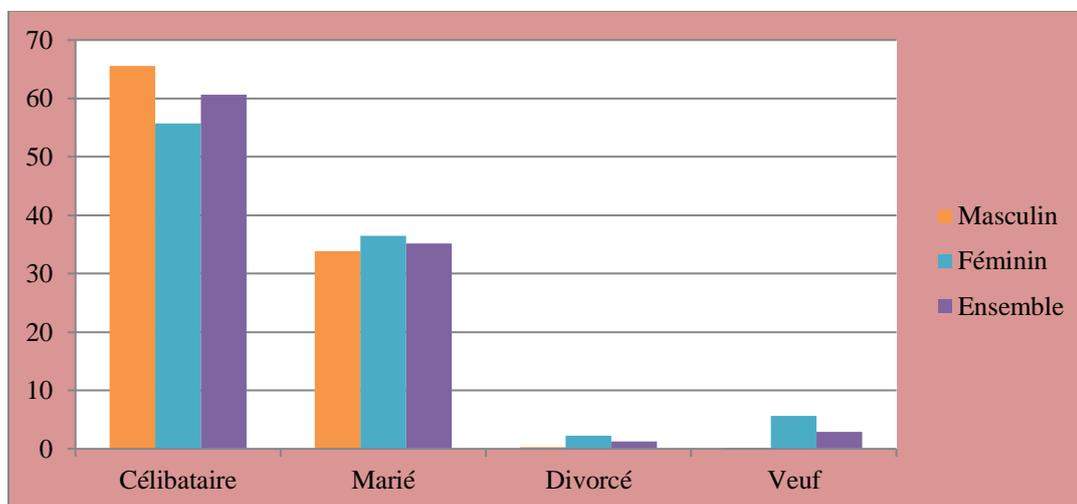
#### 4. Répartition de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial

**Tableau 6: Répartition de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial en (%)**

État matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	65,6	55,7	60,6
Marié	33,9	36,5	35,2
Divorcé	0,3	2,3	1,3
Veuf	0,2	5,6	2,9

Source : RGPH 2014

**Figure 5: Répartition de la population âgée de 15 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial en (%)**



L'examen de la répartition de la population âgée de 15 ans et plus, selon l'état matrimonial, montre que parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, 35,2% sont mariées, 60,6% célibataires, 2,9 % veuves et 1,3% divorcées.

Selon le sexe, les hommes sont plus touchés par le célibat avec une proportion de 65,6% nettement supérieure à celle enregistrée chez les femmes 55,7 %. Aussi, le fait de se trouver en situation de personne veuve ou divorcée est plus répandu chez les femmes que chez les hommes.

Le tableau ci-dessus donne la structure de la population provinciale âgée de 15 ans et plus selon l'état matrimonial et le sexe.

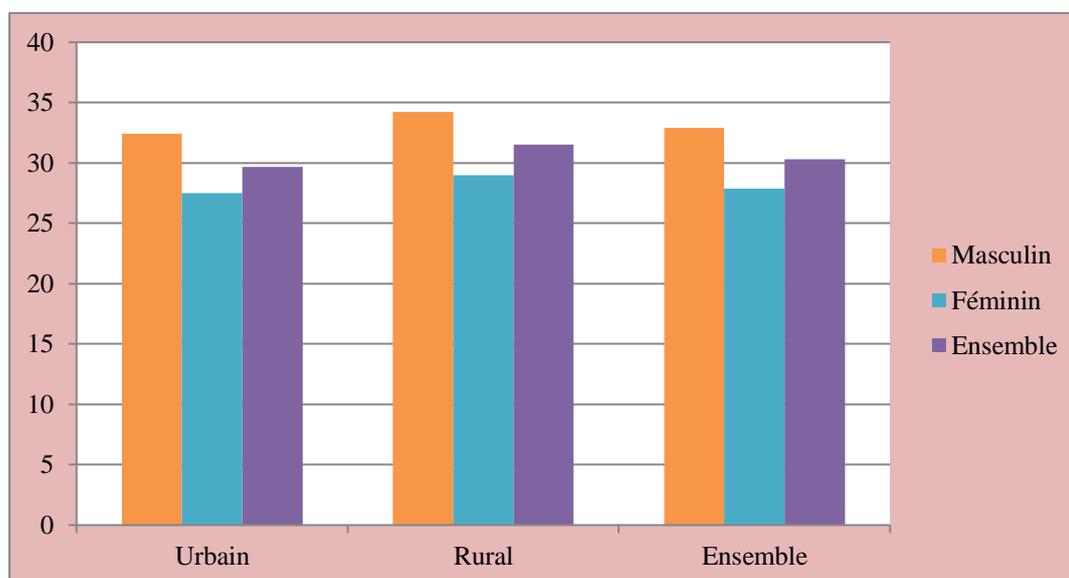
## 5. Age moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence

Tableau 7: Age moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence

Sexe	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	32,4	34,2	32,9
Féminin	27,5	29	27,9
Ensemble	29,7	31,5	30,3

Source : RGPH 2014

Figure 6: Age moyen au premier mariage selon le sexe et le milieu de résidence



L'âge moyen au premier mariage est l'âge moyen d'entrée en première union légitime. L'étude de l'âge moyen au premier mariage selon le sexe montre que l'âge moyen au premier mariage pour les femmes a atteint 27,9ans. Chez les hommes l'âge moyen au premier mariage est de 32,9ans. Les hommes entrent en première union plus tard que les femmes (une différence de 5 ans en 2014).

## 6. Fécondité

**Tableau 8: Indices synthétiques de fécondité par milieu de résidence**

Milieu de résidence	Urbain	Rural	Ensemble
Indice synthétique de fécondité	2,6	2,6	2,6

Source : RGPH 2014

La fécondité des femmes en âge de procréation est saisie à travers les taux de fécondité et l'indice synthétique de fécondité. L'indice synthétique de fécondité (ISF), qui mesure la fécondité de la population féminine en âge de procréation (15-49) a atteint 2.6 enfants par femme pour l'ensemble de la province, 2.6 en milieu urbain et 2.6 en milieu rural.

**Tableau 9: Parités moyennes des femmes âgées de 45 – 49 ans (enfants par femme)**

Fécondité	Urbain	Rural	Ensemble
Parité moyenne à 45-49 ans	4,5	5,2	4,7

Source : RGPH 2014

La Parité moyenne des femmes âgées de 45-49 ans est un indicateur qui exprime la progéniture finale est le nombre moyen d'enfants nés vivants d'une femme âgée de 45 à 49 ans pendant toute sa vie de procréation. Il est de 4.7 enfants en 2014 pour l'ensemble de la province, 5.2 en milieu rural et 4.5 en milieu urbain.

### Ménages et conditions d'habitat

#### 1. Effectif et taille des ménages selon le milieu de résidence

En 2014, le nombre de ménages recensés s'est élevé à 5208, dont 3931 résidents en milieu urbain. Si en termes de personnes, les citadins ne représentent en 2014 que 69 % de l'ensemble de la population municipale, en termes de ménages cette proportion est d'environ 6.1 points inférieur. Cela s'explique essentiellement par les différences entre les tailles des ménages urbains et ruraux. Ces derniers comptant en moyenne 1.8 personne de plus que les premiers.

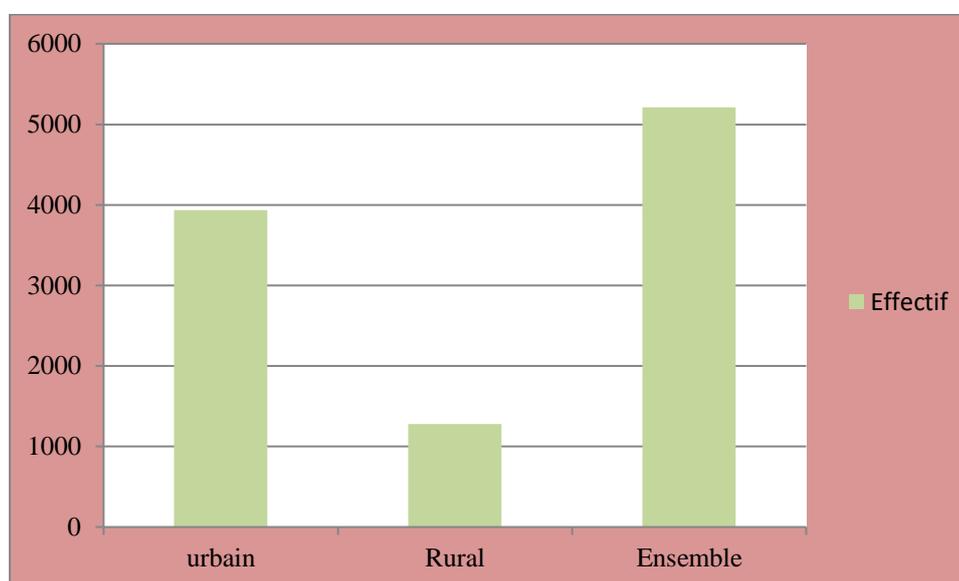
Par rapport au recensement précédent, l'effectif de ménages est passé de 4836 en 2004 à 5208 en 2014.

**Tableau 10: Effectif et taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Effectif	Taille moyenne
urbain	3931	4.7
Rural	1277	6.5
Ensemble	5208	5.2

Source : RGPH 2014

**Figure 7: Effectif des ménages selon le milieu de résidence**



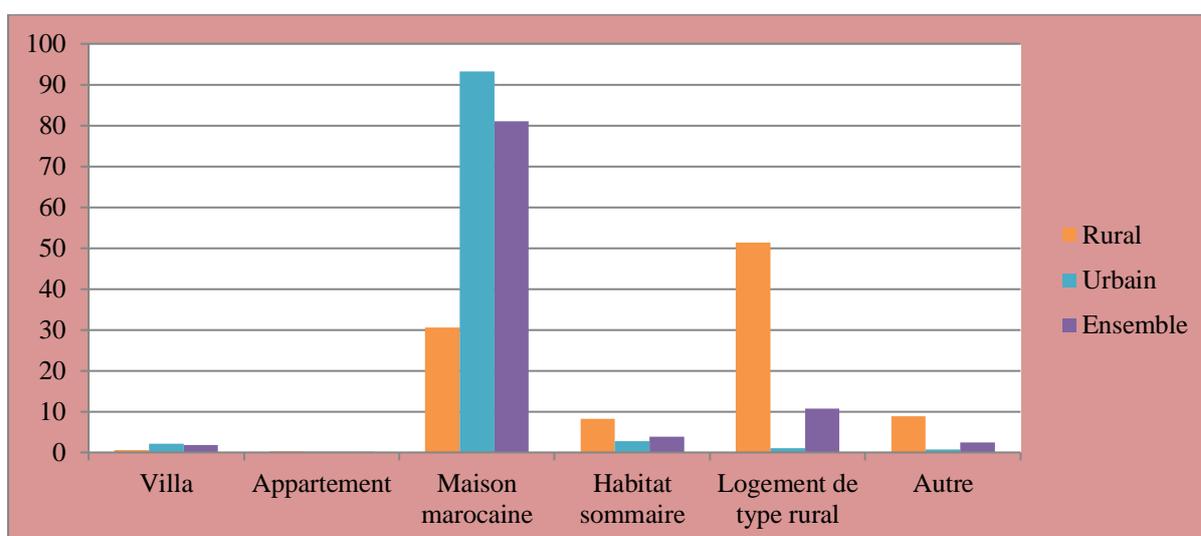
## 2. Répartition des ménages selon le type de logement occupé et le milieu de résidence

Tableau 11: Répartition des ménages selon le type de logement et le milieu de résidence en %

Type de logement	Rural	Urbain	Ensemble
Villa	0,6	2,1	1,8
Appartement	0,2	0,1	0,1
Maison marocaine	30,5	93,3	81,1
Habitat sommaire	8,3	2,7	3,8
Logement de type rural	51,4	1,1	10,8
Autre	8,9	0,8	2,4

Source : RGPH 2014

Figure 8: Répartition des ménages selon le type de logement et le milieu de résidence %



Au niveau provincial, et en milieu urbain, 93,3% des ménages habitent un logement de type maison marocaine (moderne ou traditionnelle). Notons, cependant que 2,7% des ménages urbains occupent l'habitat sommaire ou bidonville.

En milieu rural 51,4 % des ménages habitent dans un logement de type rural et 30,5% des ménages occupent une maison marocaine (moderne ou traditionnelle).

### 3. Taux d'occupation des logements

Le taux d'occupation des logements, autrement appelé le nombre moyen d'individus par pièce, est défini par le rapport entre le nombre d'habitants et le nombre de pièces occupées pour une entité géographique donnée.

**Tableau 12: Taux d'occupation des logements selon le milieu de résidence (%)**

milieu	Urbain	Rural	Ensemble
Taux d'occupation	1.5	2.9	1.7

Source : RGPH 2014

Il est, par ailleurs, important de noter que le nombre moyen de personnes par pièce a atteint, en 2014, 1,7 personne par pièce.

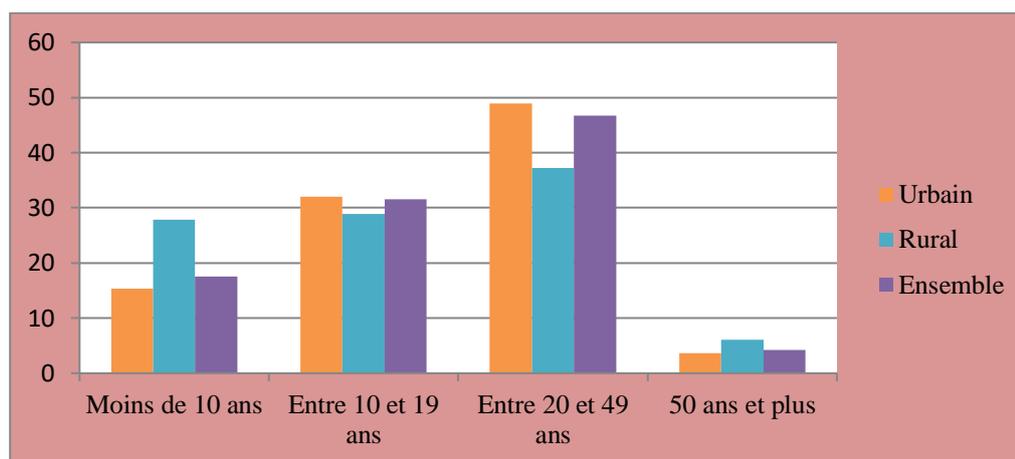
### 4. Répartition des ménages selon l'ancienneté du logement et le milieu de résidence

**Tableau 13: Répartition des ménages selon l'ancienneté du logement et le milieu de résidence(%)**

Ancienneté du logement	Urbain	Rural	Ensemble
Moins de 10 ans	15.3	27.9	17.6
Entre 10 et 19 ans	32.0	28.9	31.5
Entre 20 et 49 ans	48.9	37.2	46.7
50 ans et plus	3.7	6.1	4.2

Source : RGPH 2014

**Figure 9: Répartition des ménages selon l'ancienneté du logement et le milieu de résidence (%)**



Quant à l'ancienneté du logement, 46.7% des logements dans la province ont un âge de 20 ans à moins 50ans.

Toutefois, les logements ayant un âge supérieur à 50 ans ne représentent que 4.2 % de l'ensemble provincial.

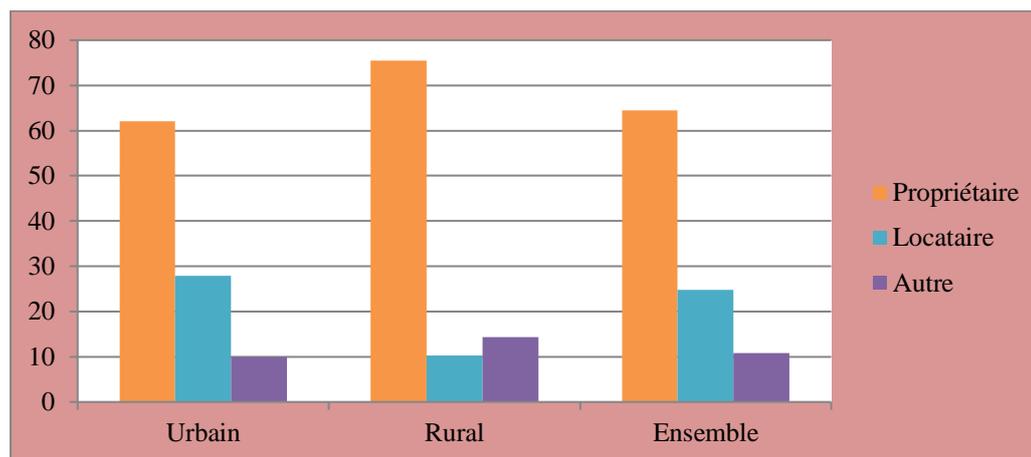
## 5. Répartition des ménages selon le statut d'occupation de leurs logements

**Tableau 14: Répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement (%)**

Statut d'occupation	Urbain	Rural	Ensemble
Propriétaire	62,1	75,5	64,4
Locataire	27,9	10,3	24,8
Autre	10	14,3	10,8

Source : RGPH 2014

**Figure 10: Répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement (%)**



L'étude du statut d'occupation du logement n'est pas très pertinente en milieu rural du fait que la quasi-totalité 75,5 % des ménages a déclaré occuper leur logement à titre de propriétaires.

En milieu urbain, en revanche, 62,1 % des ménages sont des propriétaires de leur logement en 2014. De ce fait, seuls 27,9% des ménages urbains sont des locataires en 2014.

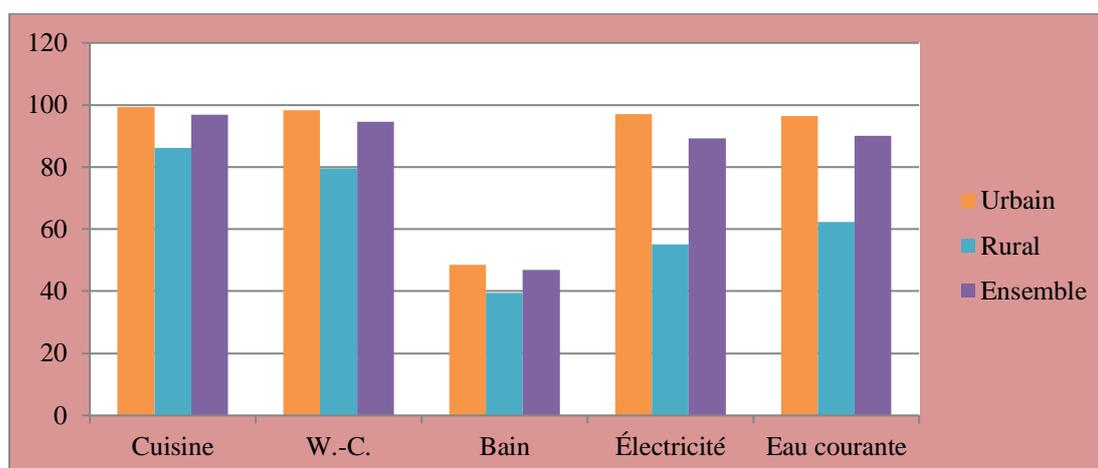
## 6. Répartition des ménages selon les équipements de base de leur logement

**Tableau 15: Répartition des ménages selon les équipements de base de leur logement par milieu de résidence (%)**

Eléments de confort dans le logement	Urbain	Rural	Ensemble
<b>Cuisine</b>	<b>99,4</b>	<b>86,2</b>	<b>96,9</b>
<b>W.-C.</b>	<b>98,2</b>	<b>79,6</b>	<b>94,7</b>
<b>Bain</b>	<b>48,5</b>	<b>39,4</b>	<b>46,8</b>
<b>Électricité</b>	<b>97,1</b>	<b>55,1</b>	<b>89,3</b>
<b>Eau courante</b>	<b>96,4</b>	<b>62,4</b>	<b>90</b>

Source : RGPH 2014

**Figure 11: Répartition des ménages selon les équipements de base de leur logement par milieu de résidence %**



Source : RGPH 2014

En 2014, 97,1 % des ménages urbains occupent un logement disposant de l'électricité, et 96,4 % un logement relié au réseau public de distribution de l'eau courante (tableau précédent). En milieu rural, 55,1 % des ménages occupent un logement disposant de l'électricité et 62,4 % un logement relié au réseau d'eau potable. La toilette et la cuisine sont quasi généralisés, puisque respectivement 98,2% et 99,4 % des ménages urbains occupent des logements qui en sont équipés. Toutefois, il y a lieu de noter que seuls 48,5 % des ménages urbains, et 39,4 % des ménages ruraux habitent des logements dotés d'un bain.

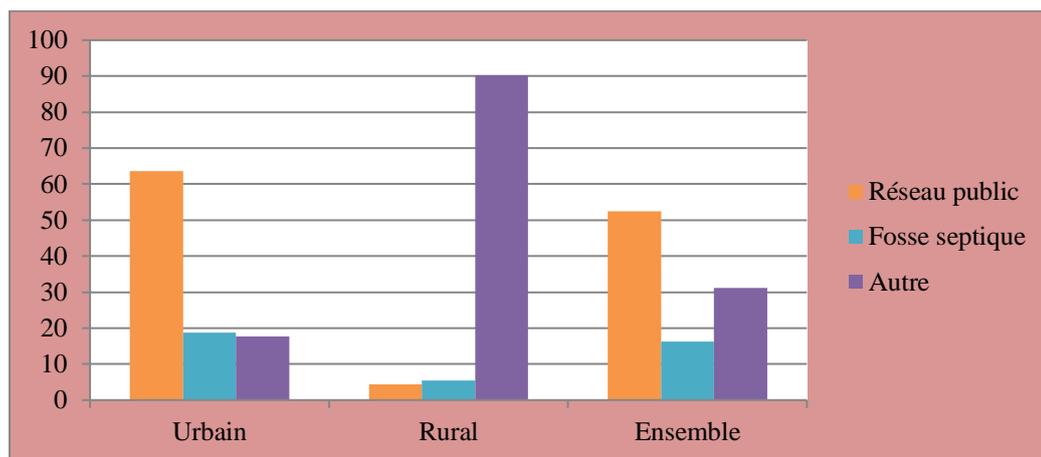
## 7. Ménage selon le réseau d'évacuation des eaux usées par milieu de résidence

**Tableau 16: Ménages selon le réseau d'évacuation des eaux usées par milieu de résidence (%)**

Mode d'évacuation des eaux usées	Urbain	Rural	Ensemble
Réseau public	63,6	4,3	52,5
Fosse septique	18,8	5,5	16,3
Autre	17,6	90,2	31,2

Source : RGPH 2014

Figure 12: Ménages selon le réseau d'évacuation des eaux usées par milieu de résidence (%)



Quant aux modes d'évacuation des eaux usées, le RGPH 2014 montre que 52,5 % des ménages urbains utilisent le réseau public. Alors qu'en milieu rural, d'Autres méthodes sont souvent utilisés par les ménages ruraux avec un taux de 90.2 %.

La province d'Assa Zag accuse un déficit important en termes d'accès au réseau d'assainissement liquide. Le réseau public est quasiment absent dans les communes rurales, les modes d'évacuation qui y sont présents sont soient des fosses septiques ou des rejets à l'air libre et/ou dans les puits perdus.

Il faut noter à ce titre que les schémas directeurs d'assainissement liquide de plusieurs sites sont mise en place au niveau des centres des communes rurales. Ceci permettra d'assurer l'hygiène publique par la collecte et l'évacuation des eaux usées, d'augmenter le taux de raccordement au réseau d'assainissement et protéger l'environnement en épurant les eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

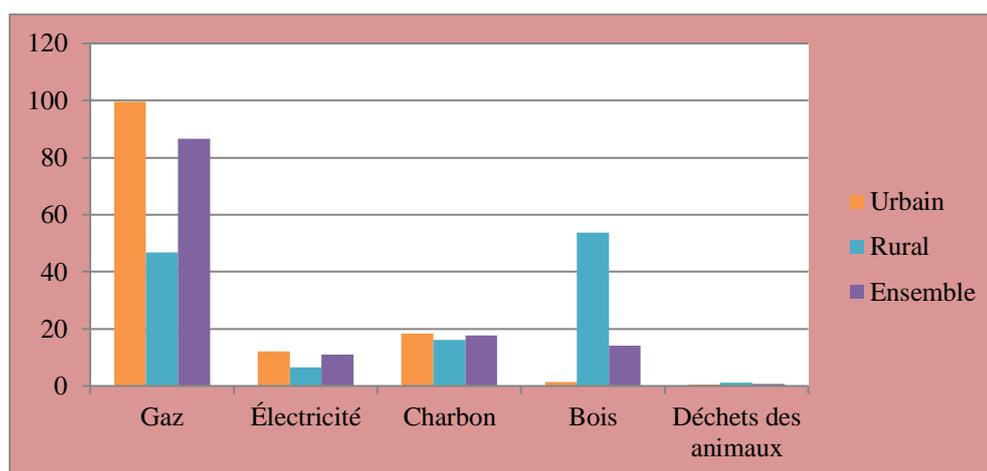
## 8. Mode de cuisson fréquemment utilisé par les ménages

Tableau 17: Répartition des ménages selon le mode de cuisson fréquemment utilisé (%)

Mode de cuisson fréquemment utilisé	Urbain	Rural	Ensemble
Gaz	99,6	46,7	86,6
Électricité	12,1	6,6	11,1
Charbon	18,3	16,1	17,8
Bois	1,3	53,8	14,2
Déchets des animaux	0,6	1,1	0,7

Source : RGPH 2014

Figure 13: Répartition des ménages selon le mode de cuisson fréquemment utilisé (%)



Concernant le mode de cuisson fréquemment utilisé par les ménages, on note que 86,6 % parmi eux recourent au gaz et 17,8% utilisent le charbon.

Selon le milieu de résidence, le mode de cuisson le plus fréquent en milieu urbain est celui du gaz avec une proportion de 99,6 % des ménages qui font recours au ce mode de cuisson, et en milieu rural il est environ de 46,7 %.

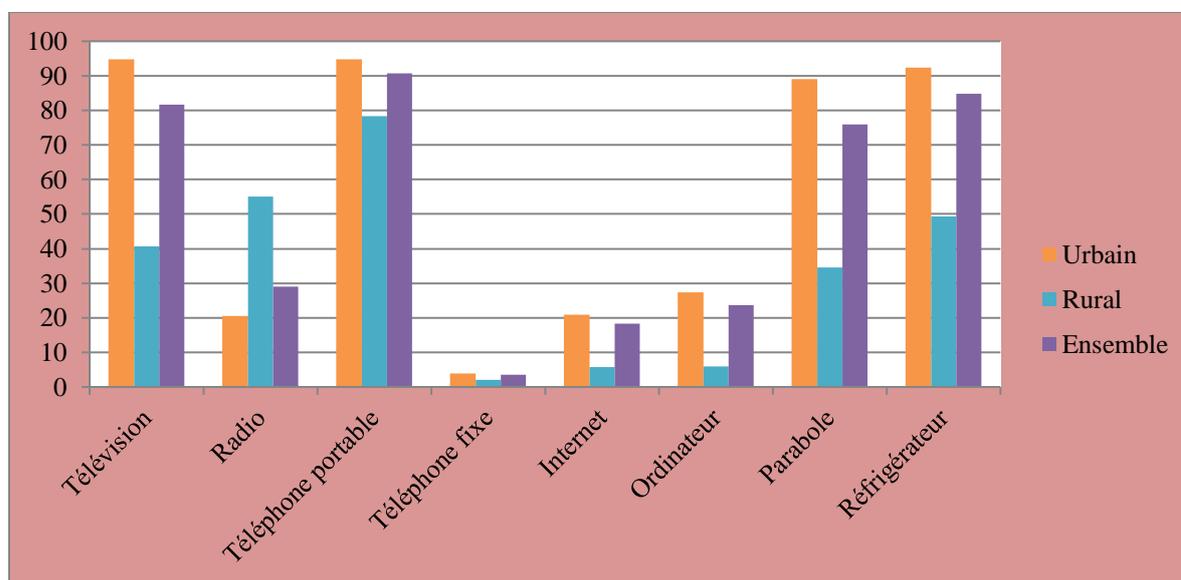
## 9. Ménages dotés de certains équipements domestiques par milieu de résidence

Tableau 18 : Ménages dotés de certains équipements domestiques par milieu de résidence (%)

Équipements domestiques	Urbain	Rural	Ensemble
Télévision	94,8	40,7	81,7
Radio	20,6	55,1	29
Téléphone portable	94,8	78,3	90,8
Téléphone fixe	3,9	2	3,6
Internet	20,9	5,7	18,3
Ordinateur	27,4	6	23,7
Parabole	89,1	34,6	75,9
Réfrigérateur	92,3	49,4	84,9

Source : RGP 2014

Figure 14: Ménages dotés de certains équipements domestiques par milieu de résidence



Source : RGP 2014

Au niveau provincial, 81,7% des ménages sont dotés de télévision. De même 29% sont dotés de radio.

En ce qui concerne la dotation des ménages en d'autres équipements domestiques, à savoir le téléphone fixe et le portable, les taux des ménages disposant d'un téléphone fixe et au moins un seul téléphone portable sont respectivement 3,6% et 90,8%.

### Projections de la population

Selon les projections du centre d'Etude et de recherches Démographiques (CERED), la population provinciale d'Assa-Zag passerait de 44 107 habitants en 2014 à environ 43 297 habitants en 2024, soit une baisse globale de 810 personnes en l'espace de 10 ans.

**Tableau 19: Evolution de la population de la province d'Assa-Zag selon le milieu de résidence (2014-2030)**

	2014	2020	2024	2030
<b>Milieu Urbain</b>				
<b>Assa-Zag</b>	<b>27 287</b>	<b>28 194</b>	<b>28 578</b>	<b>28 770</b>
<b>Guelmim-Oued Noun</b>	<b>279 129</b>	<b>307 365</b>	<b>325 271</b>	<b>349 351</b>
<b>Milieu rural</b>				
<b>Assa-Zag</b>	<b>16 820</b>	<b>15 556</b>	<b>14 719</b>	<b>13 474</b>
<b>Guelmim-Oued Noun</b>	<b>154 037</b>	<b>138 860</b>	<b>129 241</b>	<b>115 527</b>
<b>Ensemble</b>				
<b>Assa-Zag</b>	<b>44 107</b>	<b>43 750</b>	<b>43 297</b>	<b>42 244</b>
<b>Guelmim-Oued Noun</b>	<b>433 166</b>	<b>446 225</b>	<b>454 512</b>	<b>464 878</b>

Source : Projections de la population (CERED), RGPH 2014

Selon les tendances démographiques, la population urbaine de la province d'Assa-Zag augmenterait de 0,5% entre 2014 et 2024 au détriment de la population urbaine, en effet la population rurale continuerait de régresser, elle passerait de 16 820 habitants en 2014 à 14 719 habitants en 2024.

## Pauvreté

### 1. Pauvreté monétaire

La pauvreté est un phénomène palpable mais difficile à définir, vu ses aspects multidimensionnels. Cependant, les formes les plus utilisées au niveau international sont celles de la pauvreté absolue et la pauvreté relative, toutes les deux fondées sur l'approche monétaire. Ces deux concepts se basent sur une approche numérique intégrant une composante alimentaire équivalente au coût du panier requis pour un minimum nutritionnel, exprimé en kilocalories par jour et par personne, et une composante non alimentaire minimale. A partir de ces données, des seuils de pauvreté et de vulnérabilité sont fixés permettant de faire des comparaisons dans le temps et dans l'espace.

Le Haut-commissariat au plan fonde la mesure et la cartographie de la pauvreté sur le concept de la pauvreté relative tel qu'il est défini par les normes internationales. Le concept de pauvreté se compose en général de trois formes :

- ❖ Le seuil de la pauvreté alimentaire est le coût d'un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories (1984 kilocalories par jour et par personne), norme recommandée par l'AFO et l'OMS.
- ❖ Le seuil de pauvreté relative est la somme du seuil de pauvreté alimentaire et d'une allocation non-alimentaire équivalente au coût des acquisitions non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis (Méthode de la Banque Mondiale).
- ❖ Le seuil de vulnérabilité se situe, selon l'approche de la Banque mondiale, entre le seuil de pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.

#### 1.1 Pauvreté provinciale

En 2014, le taux de pauvreté de la province d'Assa-Zag a enregistré un niveau inférieur de 0,70 points à la moyenne régionale.

En milieu urbain le taux de pauvreté de la province est inférieur de 1,21 point à celui enregistré au niveau régional (3,88% contre 5,10%). Quoique la pauvreté soit plus dominante en milieu rural, la province d'Assa-Zag est bien située par rapport à la moyenne rurale régionale, en effet le taux rural de pauvreté à la province a atteint 8,05 % contre 6,94% au niveau régional.

**Tableau 20: Le taux de pauvreté selon le milieu de résidence, province d'Assa-Zag, année 2014 (%)**

Milieu de Résidence	Ensemble	Urbain	Rural
Province Assa-Zag	5,04	3,88	8,05
Région Guelmim-Oued Noun	5,74	5,10	6,94

Source : Cartes de pauvreté 2014, Haut-Commissariat au Plan

En termes d'évolution, on constate que la province d'Assa-Zag a fourni des efforts considérables en matière de lutte contre la pauvreté, celle-ci a été réduite de 4,86% entre 2007 et 2014.

Par milieu de résidence, la pauvreté reste plus accentuée en milieu rural, entre 2007 et 2014, elle a connu une baisse de 10,05% contre 4,12% en milieu urbain.

**Tableau 21: Le taux de pauvreté en 2007 et 2014, province d'Assa-Zag (%)**

Année	Urbain	Rural	Ensemble
2007	8	18,1	9,9
2014	3,88	8,05	5,04

Source : Cartes de pauvreté 2014, Haut-Commissariat au Plan

## 1.2 Pauvreté communale

### *Milieu urbain*

Sur l'ensemble des municipalités de la province, une commune a enregistré, en 2014, un taux de pauvreté supérieur à la moyenne urbaine provinciale (3,88%). Il s'agit de la commune Assa (4,7%).

Cependant l'ensemble des communes urbaines ont connus une baisse de pauvreté entre 2007 et 2014, la baisse de pauvreté la plus importante concerne la commune Zag.

**Tableau 22: Taux de pauvreté communale urbain (en %), province d'Assa Zag, années 2007 et 2014**

Commune	Taux de pauvreté en 2007	Taux de pauvreté en 2014	Variation (%)
Assa	8,2	4,7	-43,1
Zag	7,8	1,2	-84,9

Source : Cartes de pauvreté 2014, Haut-Commissariat au Plan

### Milieu rural

En 2014, 2 communes, sur un total de cinq, ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne rurale de la province d'Assa-Zag (8,05%), alors que pour les 3 communes restantes ont enregistré un taux de pauvreté inférieur à 3,7 %. Le taux de pauvreté le plus élevé, est enregistré au niveau de la commune Aouint Lahna tandis que la pauvreté à Touizgui ne dépasse pas 0,6%.

En termes de variation relative, les 5 communes ont connu des baisses de leurs taux de pauvreté entre 2007 et 2014, allant d'un minimum de 36,2 % enregistré à Aouint Yghomane, à un maximum de 92,3 % atteint par la commune de Touizgui.

**Tableau 23: Taux de pauvreté communale (en %), province d'Assa-Zag , année en 2007 et 2014**

Commune	Taux de pauvreté en 2007	Taux de pauvreté en 2014	Variation (%)
Aouint Lahna	22,9	12,1	-47,2
Aouint Yghomane	17,4	11,1	-36,2
Touizgui	8,4	0,6	-92,3
Al Mahbass	7,3	3,7	-49,9
Labouirat	11,2	0,9	-92,0

Source : Cartes de pauvreté 2014, Haut-Commissariat au Plan

## 2. Pauvreté multidimensionnelle

Depuis 2004, la cartographie de la pauvreté au Maroc s'est référée à l'approche monétaire de la Banque mondiale. Les indicateurs spatialisés qui en découlent n'expriment que la distribution des ressources financières dont disposent les ménages, notamment la dépense comme mesure du niveau de vie de la population.

L'approche de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle consiste, quant à elle, à fournir des indices statistiques sur le dénuement social en termes de privation sur des espaces géographiques homogènes. Elle produit une base de données désagrégée à l'échelle locale la plus opérationnelle permettant d'identifier les poches de la pauvreté pour des petites zones géographiques, telles que les communes, les quartiers urbains et les douars ruraux. Il s'agit d'une approche holistique pour mieux connaître la distribution de la pauvreté multidimensionnelle pour un niveau de désagrégation inférieur à celui typiquement considéré par les enquêtes auprès des ménages.

Ces enquêtes concernent un échantillon restreint de la population et ne permettent pas de construire des bases de données sur la pauvreté multidimensionnelle à l'échelle locale la plus fine. La représentativité de telles enquêtes se limite généralement à la région. Les indices régionaux de la pauvreté multidimensionnelle qui en découlent donnent des estimations moyennes par région, occultant la dispersion spatiale de ce phénomène à l'échelle des provinces et des communes.

### **Approche méthodologique de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle**

Le HCP a commencé, depuis 2008, en complément avec l'approche monétaire, à imprimer une approche multidimensionnelle à l'analyse des phénomènes de la pauvreté, de la vulnérabilité et des inégalités sociales pour mieux identifier les facteurs qui sont à l'origine de ces phénomènes et de leur reproduction sociale.

Cette orientation a été confortée par les travaux d'OPHI, qui ont eu le grand mérite d'avoir élargi l'usage de cette approche à l'échelle mondiale.

Depuis cette date, le HCP s'attèle à suivre l'évolution de la pauvreté multidimensionnelle à partir des données des enquêtes nationales sur le niveau de vie des ménages (2007), l'anthropométrie de la population (2011), la consommation et les dépenses des ménages (2014). Le bilan des travaux réalisés a porté principalement sur la mise à jour des indices de la pauvreté multidimensionnelle, tels que définis par l'approche d'OPHI<sup>1</sup>, aux niveaux national, urbain, rural et régional.

L'approche d'OPHI fonde la mesure de la pauvreté multidimensionnelle sur un large faisceau de besoins dont l'absence de satisfaction constitue des facteurs de prévalence ou de manifestation de pauvreté ou des facteurs de sa reproduction sociale. Ces besoins portent sur l'accès aux services sociaux de base - l'eau, l'électricité et l'assainissement -, les conditions de logement, l'éducation, la santé et les moyens de communication. Ce sont là les principaux objectifs retenus par l'agenda 2030 du développement durable.

Le schéma discursif de cette approche consiste à :

- (i) Identifier les privations sur la base des besoins non satisfaits dans les domaines susmentionnés (accès aux services sociaux de base, conditions de logement, éducation et santé). Dans l'ensemble 10 privations sont identifiées (Cf. tableau ci-après).
- (ii) Etablir un score de privation agrégeant les 10 privations élémentaires moyennant le schéma de pondération suivant : un poids 1/6 pour les 4 privations en termes d'éducation (2) et de santé (2), et un poids de 1/18 pour les 6 privations en termes de conditions de vie ;

<sup>1</sup> OPHI : Oxford Poverty and Human Development Initiative, Université d'Oxford

- (iii) Fixer le seuil de pauvreté : une personne est considérée multidimensionnellement pauvre si son score de privation est supérieur au seuil de pauvreté, fixé conventionnellement par cette approche à 33%.

(iv) Calculer les indices de la pauvreté multidimensionnelle à savoir :

- ✓ Le taux de pauvreté multidimensionnelle : il donne la proportion des personnes pauvres, cumulant un nombre de privations supérieur au seuil de pauvreté - au moins 30% des privations élémentaires auxquelles sont exposés les ménages -. Il exprime le rapport du nombre des pauvres au nombre total de la population.
- ✓ L'intensité moyenne de privation : cet indice renseigne sur les manques que vivent les pauvres d'une manière simultanée. Il a le mérite de rendre compte de l'acuité de privation au sein de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle.
- ✓ L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) : il extrapole l'intensité de la privation à l'ensemble de la population, qu'elle soit pauvre ou non.

**Tableau 24: Dimensions, composantes, indicateurs, seuils et pondérations de l'IPM**

Dimension	Composante	Indicateur : définition de la privation	Pondération	
Education	Scolarisation des enfants	Si un des enfants en âge de scolarisation 6-14 ans ne fréquente pas l'école	1/6	1/3
	Scolarisation des adultes	Si aucun membre du ménage âgé de 15 ans et plus n'a complété cinq années de scolarisation	1/6	
Santé	Handicap	Si un membre du ménage est dans l'incapacité de réaliser l'une des fonctions organiques suivantes : vision, audition, marche, capacité cognitive (se souvenir ou se concentrer), soins corporels et communication	1/6	1/3
	Mortalité infantile	Si un enfant de moins de 12 mois est décédé dans le ménage	1/6	
Conditions de vie	Eau potable	Si le ménage n'a pas accès à l'eau propre à moins de 30 minutes de marche de chez lui	1/18	1/3
	Electricité	Si le ménage n'a pas d'électricité	1/18	
	Assainissement	Si le ménage ne dispose pas de toilettes privées ou d'un système d'assainissement sain	1/18	
	Revêtement du sol	Si le plancher du logement est sale, en sable ou en terre battue	1/18	
	Mode de cuisson	Si le ménage cuisine avec du bois, charbon ou fumier	1/18	
	Détention d'actifs	Si le ménage ne possède ni voiture ou ni tracteur/camion et ne possède pas au moins deux des biens suivants : téléphone, télévision, radio, moto, bicyclette et réfrigérateur	1/18	

Pour analyser la dynamique de la pauvreté multidimensionnelle à l'échelle de toutes les subdivisions territoriales, cette approche a été implémentée sur l'exhaustivité des données du RGPH de 2014 et de 2004.

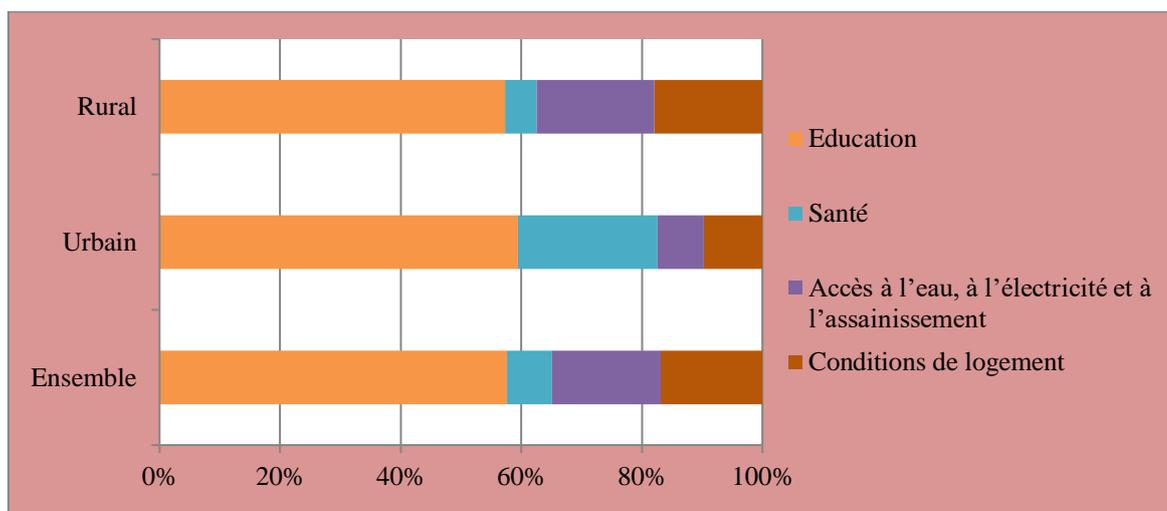
## 2.1 Pauvreté multidimensionnelle provinciale

**Tableau 25: Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par source de privation de la province Assa-Zag**

Province	Taux de pauvreté multidimensionnelle(en%), 2014	Intensité de privation des pauvres (en%),2014	IPM (en%),2014	Taux de pauvreté multidimensionnelle(en%), 2004	Intensité de privation des pauvres (en%),2004	IPM (en%),2004	Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014				Distribution des formes de la pauvreté 2014(en %)			Taux de pauvreté globale 2014 (en%)
							Education	Santé	Conditions de vie		Pauvreté monétaire uniquement	Pauvreté multidimensionnelle uniquement	Cumul des pauvretés monétaire et multidimensionnelle	
							Accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement	Conditions de logement						
<b>Ensemble</b>														
Assa-Zag	10,7	39,5	3,8	14,5	46,6	6,7	57,6	7,5	18	16,9	4,1	8,6	0,8	13,5
<b>Urbain</b>														
Assa-Zag	2,2	36,9	0,8	7,6	38	2,9	59,5	23,1	7,7	9,7	3,7	2	0,2	5,9
<b>Rural</b>														
Assa-Zag	29,6	41,5	12,3	44,7	53,1	23,7	57,3	5,2	19,6	17,9	5,3	25,8	2,3	33,4

Source : Cartes de pauvreté 2014, Haut-commissariat au Plan

**Figure 15: Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par source de privation de la province Assa-Zag**



En milieu urbain, 59,5% de la pauvreté multidimensionnelle est due aux déficiences en termes d'éducation des adultes et des enfants. Les privations en termes de santé contribuent à hauteur de 23,1% à la pauvreté urbaine. Quant à la pauvreté rurale, elle s'explique principalement par les privations en termes de d'éducation (57,3%), d'accès aux infrastructures sociales de base (19,6%) et de conditions d'habitation (17,9%).

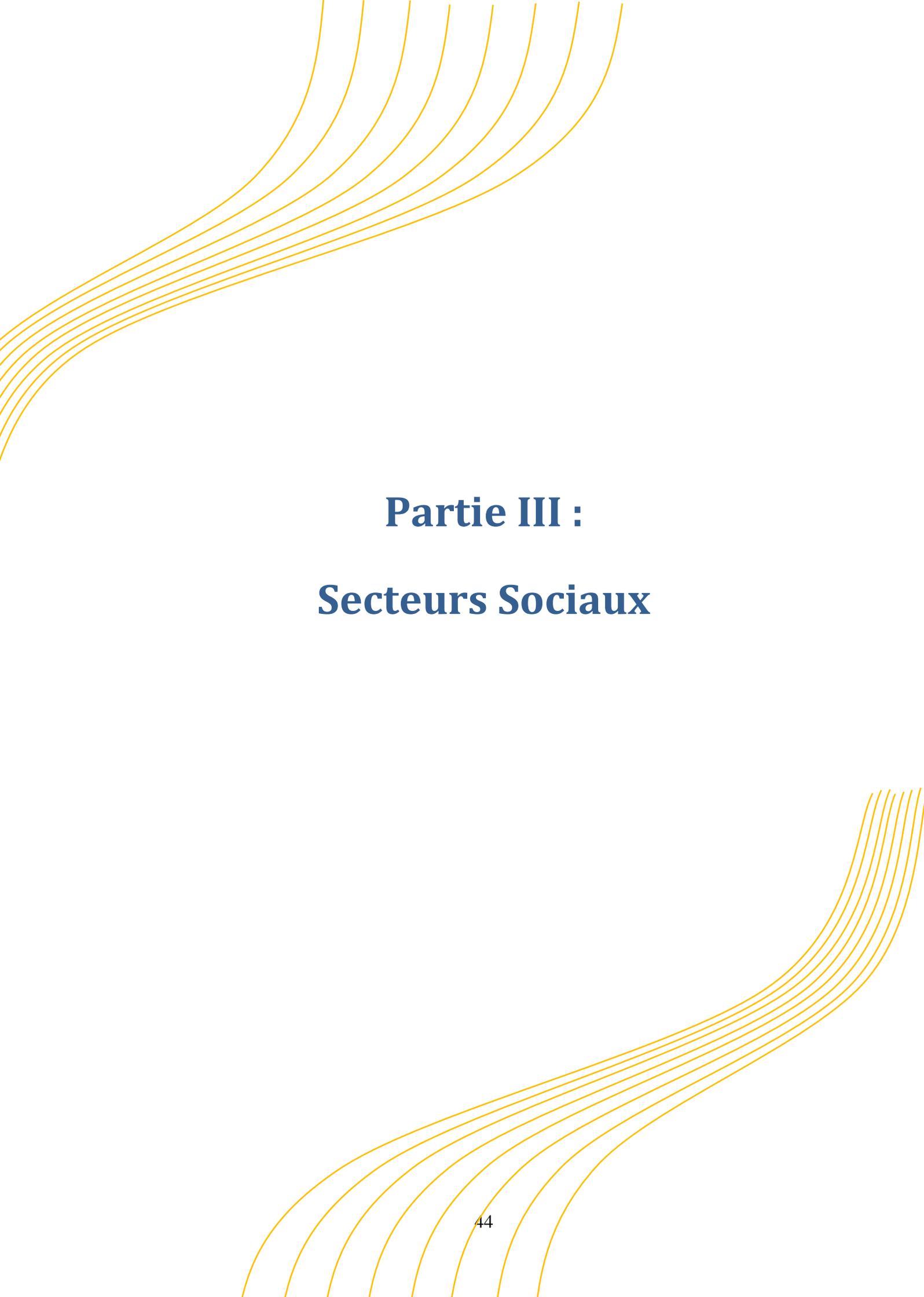
## 2.1 Pauvreté multidimensionnelle communale

Tableau 26: Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par source de privation des communes de la province Assa-Zag

Commune	Taux de pauvreté multidimensionnelle(en %), 2014	Intensité de privation des pauvres (en %),2014	IPM (en %),2014	Taux de pauvreté multidimensionnelle(en %), 2004	Intensité de privation des pauvres (en %), 2004	IPM (en %),2004	Décomposition de la pauvreté par source de privation (en%) 2014				Distribution des formes de la pauvreté 2014 (en %)			Taux de pauvreté globale 2014 (en%)
							Education	Santé	Conditions de vie		Pauvreté monétaire uniquement	Pauvreté multidimensionnelle uniquement	Cumul des pauvretés monétaire et multidimensionnelle	
									Accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement	Conditions de logement				
Touizgui	45,1	40,2	18,1	19,9	41,4	8,3	37,9	6,1	28,2	27,8	0	51,5	0	51,5
Al Mahbass	38,5	41,3	15,9	30,5	43,5	13,3	50,3	7,8	23,9	18	0	38,6	3,1	41,7
Labouirat	37,5	40,7	15,3	15,2	39,9	6,1	69,1	2,4	12,3	16,3	0	37,6	0	37,6
Aouint Lahna	26,6	42,7	11,4	50,7	56,4	28,6	75	3,9	10,6	10,5	8,5	15,6	3,3	27,4
Aouint Yghomane	21,3	42,1	9	48,3	51,9	25,1	49,5	6,6	24,8	19,1	7,8	18,2	3,1	29,1
Zag (Mun.)	2,6	35,4	0,9	6,5	36,6	2,4	54,8	37,6	4,7	2,9	1,1	2,6	0	3,7
Assa (Mun.)	2,1	37,4	0,8	8,3	38,7	3,2	61,1	18,2	8,7	12	4,4	1,8	0,2	6,5

Source : Cartes de pauvreté 2014, Haut-Commissariat au Plan

L'étude décompose la pauvreté multidimensionnelle des communes par source de privation. Ainsi la contribution des privations en termes d'éducation oscille entre 37,9% à Touizgui et 69,1% à Labouirat. Les déficiences en termes de santé contribuent à la pauvreté multidimensionnelle à hauteur de 37,6% à Zag contre 2,4% à Labouirat. Les privations en terme d'accès à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement expliquent 28,2% de la pauvreté Touizgui, contre 4,7% à Zag. Quant aux privations en termes de conditions d'habitat, elles expliquent 27,8% de la pauvreté à Touizgui, contre 2,9% à Zag.



# **Partie III :**

## **Secteurs Sociaux**

## Education et alphabétisation

Le capital humain est la notion bien connue selon laquelle les savoirs et le savoir-faire acquis par l'instruction, la formation et l'expérience représentent certaines de nos plus précieuses ressources. Un élément qui incite fortement les individus à investir dans l'éducation est le fait que les connaissances et les compétences acquises tendent à améliorer leur productivité et donc leur potentiel de gains.

Dans ce cadre un certain nombre d'orientations et d'objectifs sont fixés et assignés au secteur de l'enseignement afin qu'il joue effectivement un rôle non seulement d'accumulation mais de formation de potentialités humaines, capable de s'insérer dans la vie active et de maîtriser la technologie modernes et les nouvelles techniques de gestion.

La concrétisation de ces orientations et objectifs est en voie d'application à tous les stades d'enseignement, afin d'améliorer la rentabilité du système d'éducation et de l'adapter à la réalité marocaine, tout en profitant des expériences réalisées ailleurs en assurant la rationalisation des moyens mis à son profit, c'est dans ce cadre qu'a été mise en œuvre la charte nationale de l'éducation et de la formation dont la finalité est la reconstruction du système éducatif marocain, elle accordait aussi une importance majeure à la décentralisation et la déconcentration dans le domaine de l'éducation et la formation, ainsi qu'à la formation continue du corps enseignant dans le but d'améliorer ses compétences et de suivre les nouveautés pédagogiques.

## 1. Aptitude à lire et à écrire

Avant de présenter les principaux résultats du RGPH 2014 sur les caractéristiques de l'éducation, il est utile de rappeler les définitions adoptées.

Elle est considérée comme alphabétisée, toute personne « capable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref des faits en rapport avec sa vie quotidienne ». Une personne ne sachant lire et écrire que des chiffres, que son nom, ou qu'une expression rituelle apprise par cœur, est considérée comme analphabète. Rentrent également dans cette catégorie, toute personne sachant lire mais ne sachant pas écrire ou inversement.

Il est à préciser, par ailleurs, que la mesure de l'analphabétisme se réfère à la population âgée de 10 ans et plus ; conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies.

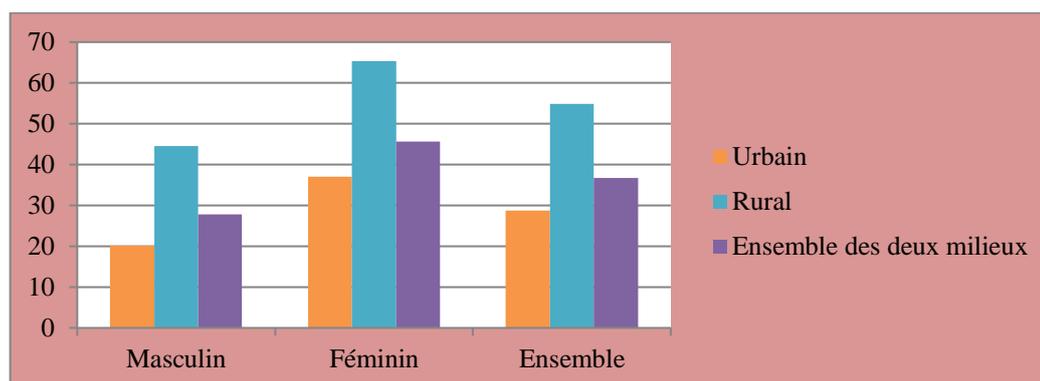
Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus : C'est le rapport de la population âgée de 10 ans et plus incapable de lire et d'écrire à la population totale du même âge.

**Tableau 27: Taux d'analphabétisme selon le sexe et milieu de résidence (%)**

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	20,1	37,1	28,8
Rural	44,6	65,3	54,9
Ensemble des deux milieux	27,8	45,6	36,8

Source : RGPH 2014

**Figure 16: Taux d'analphabétisme selon le sexe et milieu de résidence (%)**



En 2014, environ 7 838 Habitants âgés de 10 ans et plus ont déclaré ne savoir ni lire ni écrire ; le taux d'analphabétisme s'élève ainsi à 36,8 %.

Il est de 54,9 % en milieu rural contre 28,8 % en milieu urbain, et de 45,6 % pour les femmes contre 27,8% pour les hommes.

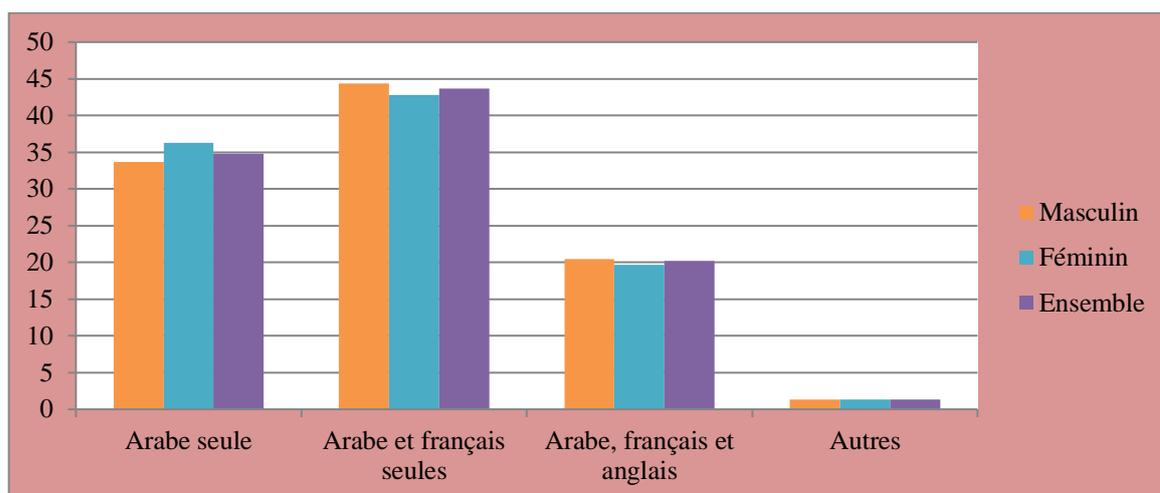
## 2. Répartition de la population alphabétisée de 10 ans et plus selon les langues par sexe

**Tableau 28: Population âgée de 10ans et plus selon les langues lues et écrites par sexe**

Langues Lues et Ecrites	Masculin	Féminin	Ensemble
Arabe seule	33,7	36,3	34,8
Arabe et français seules	44,4	42,8	43,7
Arabe, français et anglais	20,5	19,7	20,2
Autres	1,3	1,3	1,3

Source : RGPH 2014

**Figure 17: Population âgée de 10ans et plus selon les langues lues et écrites par sexe**



L'examen de la population selon l'aptitude à lire et écrire des langues, fait ressortir que 43,7 % de la population savent lire et écrire l'arabe et le français. Alors que 34,8 % sait lire et écrire l'arabe seul. Ceux qui combinent l'arabe et les deux langues : français et anglais représentent 20,2 % de la population alphabétisée. Quant à ceux qui savent lire et écrire les autres langues ne représentent que 1,3 %. Selon le sexe, on notera que les différences entre les femmes et les hommes ne sont pas tellement importantes.

### **3. Scolarisation des enfants**

La population scolarisée est celle ayant fréquenté un établissement d'enseignement ou de formation durant l'année scolaire 2013-2014. L'un des indicateurs les plus mesurés est le taux de scolarisation des enfants âgés de 6-11 ans (7-12 ans au recensement), correspondant au niveau du primaire.

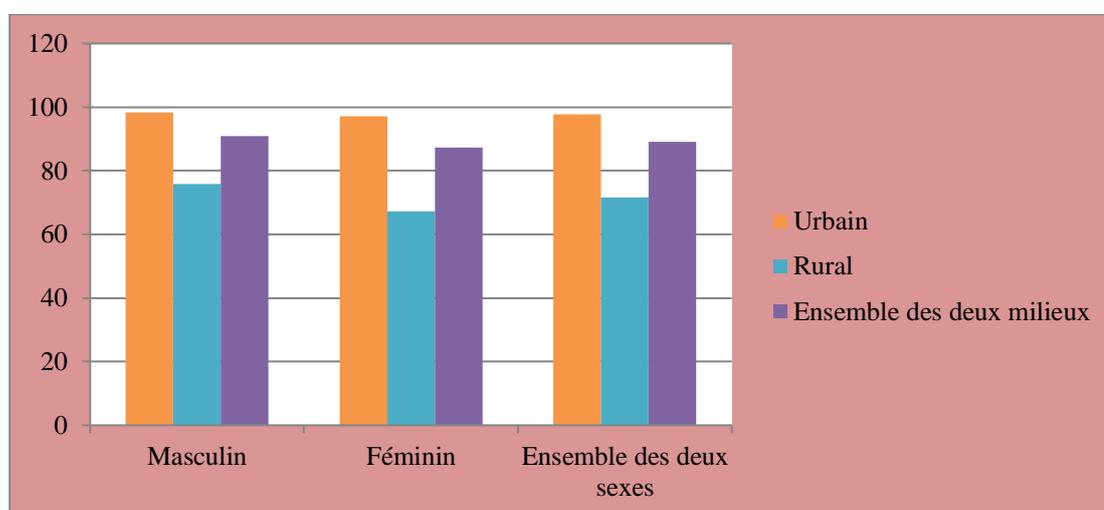
Taux de scolarisation des enfants âgés de 7 ans à 12 ans : Il s'agit du rapport des enfants âgés de 7 ans à 12 ans ayant été scolarisé au cours de l'année scolaire 2013-2014 par rapport à l'ensemble de la population du même âge.

**Tableau 29 : Taux de scolarisation des enfants âgés de 7-12 ans**

<b>SEXE</b>	<b>Masculin</b>	<b>Féminin</b>	<b>Ensemble des deux sexes</b>
<b>Urbain</b>	<b>98.3</b>	<b>97.2</b>	<b>97.8</b>
<b>Rural</b>	<b>75.8</b>	<b>67.3</b>	<b>71.6</b>
<b>Ensemble des deux milieux</b>	<b>90.9</b>	<b>87.3</b>	<b>89.2</b>

Source : RGPH 2014

**Figure 18: Taux de scolarisation des enfants âgés de 7-12 ans**



L'examen des taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans au RGPH 2014, révèle que 89.2 % des enfants de la Province d'Assa-Zag fréquentaient l'école pendant l'année scolaire 2013 - 2014. La différence entre les taux de scolarisation des garçons et des filles est de 3,6% en 2014. En outre, le taux de scolarisation atteint son plus bas niveau chez les filles du monde rural (67.3%).

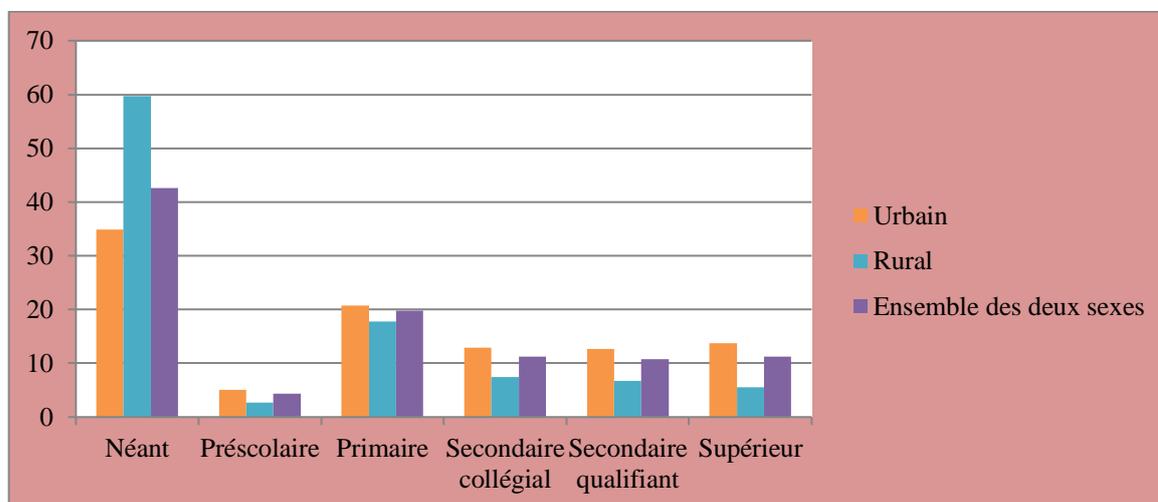
#### 4. Répartition de la population âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'étude et le milieu de résidence

Tableau 30: Population âgée de 10ans et plus selon le niveau d'étude et le milieu de résidence (%)

Niveau d'études	Urbain	Rural	Ensemble des deux sexes
Néant	34,9	59,7	42,6
Préscolaire	5,1	2,7	4,4
Primaire	20,7	17,8	19,8
Secondaire collégial	12,9	7,5	11,2
Secondaire qualifiant	12,7	6,7	10,8
Supérieur	13,7	5,6	11,2

Source : RGPH 2014

Figure 19: Population âgée de 10ans et plus selon le niveau d'étude et le milieu de résidence (%)



En 2014, 42,6 % de la population âgée de 10 ans et plus ont déclaré n'avoir jamais fréquenté un établissement d'enseignement public ou privé ; 34,9 % en milieu urbain et 59,7 % en milieu rural. 4,4 % ont déclaré avoir atteint le préscolaire, 19,8 % le primaire, 11,2 % le secondaire collégial, 10,8 % le secondaire qualifiant et 11,2 % le supérieur.

Environ 2,7 % parmi les ruraux ont fréquenté un établissement préscolaire ; contre 5,1% Parmi les urbains. De l'autre côté, seuls 6,7% parmi les ruraux ont atteint au moins le secondaire qualifiant, contre 12,7 % parmi les urbains.

## **Enseignement**

Considéré comme levier du développement humain durable, le système de l'éducation et de la formation est, sans doute, d'une importance cruciale : Il est un pilier principal dans la construction du projet sociétal marocain, et dans la réussite des projets de développement que connaît le Maroc depuis le début du troisième millénaire.

Certes, d'immenses progrès ont été réalisés dans la généralisation de la scolarisation, mais les efforts sont axés aujourd'hui sur la garantie de l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et la société. Le but étant la qualification des ressources humaines et matérielles, afin qu'elles contribuent à l'intégration du Maroc dans l'économie et la société du savoir et renforcer la position du pays parmi les pays émergents.

La concrétisation de ces orientations et objectifs est en voie d'application et ce, à tous les stades d'enseignement afin d'améliorer la rentabilité du système d'éducation et de l'adapter à la réalité marocaine. C'est dans ce cadre que continue la réforme du système éducatif, initiée avec la Charte Nationale de l'Education et la Formation et renforcée par le programme d'Urgence puis par la Vision Stratégique de la Réforme 2015-2030.

## 1. Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire constitue une étape essentielle pour la préparation des enfants à l'enseignement fondamental et concerne essentiellement les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de scolarité. Il est dispensé dans deux types d'établissements :

- Les écoles coraniques (Msid) qui constituent la forme de scolarisation la plus répandue notamment dans le milieu rural, elles affèrent un enseignement du type traditionnel rénové.
- Les maternelles et jardins d'enfants dont l'encadrement et l'équipement permettent d'assurer une formation basée sur les méthodes modernes.

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, l'effectif des enfants ayant fréquenté le préscolaire dans la province d'Assa-Zag est évalué à 859.

Quant au taux de féminisation des scolarisés, les types d'enseignement préscolaire se distinguent par la scolarisation importante des filles qui représentent 50% des effectives.

En matière d'encadrement, les effectifs préscolarisés sont encadrés par 79 éducateurs, soit un taux d'encadrement se situant ainsi à une moyenne de 10 élèves par éducateur.

**Tableau 31: Effectifs des élèves et des éducateurs dans l'enseignement préscolaire, Province d'Assa-Zag, année scolaire 2018/2019**

Type d'enseignement Préscolaire	Elèves		Educateurs
	Total	Dont filles	
<b>Total provincial</b>	<b>859</b>	<b>426</b>	<b>79</b>
<b>Total Région</b>	<b>16696</b>	<b>7802</b>	<b>924</b>

Source : L'Académie Régionale D'éducation Et De la Formation-Guelmim Oued Noun

Si l'enseignement préscolaire veille sur la préparation des enfants à appréhender l'école, l'enseignement primaire a pour mission d'assurer une formation de base. Vu l'importance de cette mission accordée par ce type d'enseignement, il s'empare de la priorité tant en matière d'encadrement qu'en matière d'infrastructure.

Dans ce cadre, l'offre scolaire primaire provinciale s'est établie, durant l'année scolaire 2018-2019, à 17 établissements et 9 unités satellites. Cette offre se répartie entre 161 salles et 149 classes.

**Tableau 32: Etablissements, salles et classes de l'enseignement primaire, Province d'Assa-Zag, 2018-2019**

Type d'enseignement	Etablissements	Satellites	Salles	Classes
Province	17	9	161	149
Région	213	310	2261	2578

Source : L'Académie Régionale D'éducation Et De la Formation-Guelmim Oued Noun

L'infrastructure primaire assure ainsi l'enseignement à 3572 élèves dont 47,4% sont des filles.

Le nombre de salles se situant à 161 salles, il couvre le besoin de toutes les classes.

**Tableau 33: Effectifs des scolarisés dans l'enseignement primaire par type d'enseignement, Province d'Assa-Zag, année scolaire 2018-2019**

Type d'enseignement	Total	
	Total	dont filles
Public	3294	1560
Privé	278	136
<b>Total</b>	<b>3572</b>	<b>1696</b>

Source : L'Académie Régionale D'éducation Et De la Formation-Guelmim Oued Noun

En matière d'encadrement, la province d'Assa-Zag compte 155 enseignants. Cet effectif traduit une moyenne de 104 enseignants par 100 classes, qui ne permet pas de faire face en éventualités d'absence de classe.

**Tableau 34: Personnel enseignant par type d'enseignement, Province d'Assa-Zag, année scolaire 2018-2019**

Milieu	Type d'enseignement	Total	dont femmes
Province Assa-Zag	Public	144	81
	Privé	11	10
	Total	155	91
Région	Total	2583	1160

Source : L'Académie Régionale D'éducation Et De la Formation-Guelmim Oued Noun

## 2. Enseignement secondaire collégial

L'infrastructure scolaire collégiale provinciale a englobé, durant l'année scolaire 2018-2019, 5 établissements publics. Ce cycle se caractérise par sa concentration en milieu urbain, puisque le milieu rural ne compte qu'un collège.

**Tableau 35: Etablissements et salle de classe de l'enseignement secondaire collégial public par milieu de résidence, Province d'Assa-Zag, année scolaire 2018-2019**

	Etablissement			Salle de classe
	Urbain	Rural	Total	
Province	4	1	5	75
Région	27	16	43	707

Source : L'Académie Régionale D'éducation Et De la Formation-Guelmim Oued Noun

Ces établissements assurent ainsi l'enseignement à 2166 élèves dont 47,6% de filles. Ces effectifs sont répartis sur 50 classes, soit une moyenne de 43 élèves par classe, ce qui dénote la sur-occupation des classes dans ce cycle d'enseignement.

**Tableau 36: Effectifs des scolarisés dans l'enseignement secondaire collégial public, Province d'Assa-Zag, année scolaire 2018-2019**

Milieu	Elèves	dont femmes	Enseignant	Elèves /enseignant
Province	2166	1031	107	20
Région	21256	9700	1111	19

Source : L'Académie Régionale D'éducation Et De la Formation-Guelmim Oued Noun

## Enseignement secondaire qualifiant

Le cycle de l'enseignement secondaire ne cesse de connaître des réformes de fond touchant le système de contrôle, d'examens et de programmes. Ces réformes opérées sont de nature à mieux rentabiliser l'enseignement secondaire qualifiant et assurer une formation générale et spécialisée répondant aux exigences du développement de la société marocaine en général et de son économie en particulier. L'offre scolaire secondaire qualifiante s'est établie, durant l'année scolaire 2018-2019, à 5 établissements dont deux sont en milieu rural.

**Tableau 37 : Etablissements et salle de classe de l'enseignement secondaire qualifiant public, Province d'Assa-Zag, année scolaire 2018-2019**

	Etablissement			Salle de classe
	Urbain	Rural	Total	
<b>Province</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>60</b>
<b>Région</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>41</b>	<b>509</b>

Source : L'Académie Régionale D'éducation Et De la Formation-Guelmim Oued Noun

Les établissements secondaires qualifiants publics assurent ainsi l'enseignement à 1070 élèves dont 48,7% sont des filles. Ces effectifs sont répartis sur 48 classes, soit une moyenne de 22 élèves par classe, dénotant la bonne occupation des classes dans ce cycle d'enseignement.

Le nombre d'enseignants du cycle secondaire qualifiant public s'élève dans la province d'Assa-Zag à 154 enseignants dont 15,5% sont des femmes, ce qui traduit une moyenne de 7 élèves par enseignant. Parmi les 154 enseignants on trouve 36 enseignants dans les établissements ruraux et 118 enseignants dans les établissements urbains.

**Tableau 38: Effectifs des scolarisés et d'enseignants dans l'enseignement secondaire qualifiant public, Province d'Assa-Zag, année scolaire 2018-2019**

Milieu	Elèves	dont filles	Enseignant	Elèves /enseignant
Province	1070	522	154	7
Région	14446	7196	1695	8

Source : L'Académie Régionale D'éducation Et De la Formation-Guelmim Oued Noun

## Santé et prestations sociales

L'amélioration des conditions sanitaires par la mise en place d'une infrastructure adéquate et d'un personnel compétent contribue au bien-être de la population et assure en conséquence une participation plus importante à l'activité économique et sociale du pays.

La politique sanitaire dans notre pays est marquée par le développement des soins médicaux de base et la rentabilisation des équipements et des infrastructures sanitaires. Le secteur sanitaire a adopté des programmes d'envergure intéressant toutes les couches sociales : tel l'élargissement du programme de vaccination, la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles, le contrôle de l'hygiène en milieu rural et la planification familiale.

### 1. Infrastructure sanitaire

L'infrastructure sanitaire de la province d'Assa-Zag se compose en 2018 d'un hôpital provincial, 3 centres de santé ruraux (CSR) et 5 centres de santé urbains (CSU).

**Tableau 39 : Infrastructures sanitaires, Province d'Assa-Zag, année 2018**

Catégorie	Etablissements	Capacité litière
hôpital	1	35
Centre de santé	8	-

Source : Direction régionale de La Santé

## 2. Encadrement médical et paramédical

Quant aux formations sanitaires, elles sont encadrées par 19 médecins de secteur public et un médecin de secteur privé.

La province d'Assa-Zag compte un seul chirurgien-dentiste pour une population composée de 44124 habitants.

Le nombre d'infirmières exerçant à Assa-Zag est de 128 infirmiers de spécialités différentes.

**Tableau 40: le corps médical et paramédical de la province d'Assa Zag, 2018**

Corps médical et paramédical	Province ASSA ZAG
Médecins secteur public	19
Médecin secteur privé	1
Chirurgien-dentiste secteur public	1
Infirmiers secteur public	128

Source : Direction régionale de La Santé

### Productions des établissements de santé

L'activité de la santé publique se manifeste, entre autres, dans les programmes sanitaires qu'elle mène de façon permanente.

Ainsi, au cours de l'année 2018, 2888 enfants âgés de 0 à 11 mois ont bénéficié des prestations du PNI (Programme National d'Immunisation).

**Tableau 41: Nombre d'enfants bénéficiaire des prestations du programme national d'immunisation, Province d'Assa-Zag, année2018**

	Enfants âgés de 0 - 11 mois		
	R.R.1	vaccination antipoliomylique	B.C.G
Province Assa Zag	538	1925	425

Source : Annuaire statistique de la région Guelmim Oued-Noun 2019

*B.C.G : Bacille de Calmette et Guerin (vaccin anti-tuberculeux)*

Le secteur de la santé dans la province d'Assa Zag a enregistré des avancées importantes ces dernières années. Pourtant plusieurs projets ont été réalisés, programmés ou en cours. Le programme de développement régional intégré vise à améliorer les infrastructures sanitaires (offres de soins) au niveau régional. Et améliorer l'accès de la population aux services de santé (tel que la construction de l'hôpital régional(C.H.R.) (et aménagement, équipement et l'extension d'autres hôpitaux à savoir l'hôpital provincial(C.H.P.) d'Assa Zag ...).

## **Handicap**

Se référant aux normes des Nations Unies, le HCP considère comme handicapé, toute personne ayant soit une incapacité totale ou une grande difficulté dans au moins l'un des domaines de l'activité quotidienne (voir, entendre, marcher ou monter les escaliers, se rappeler ou se concentrer, prendre soin de soi, communiquer dans sa langue habituelle).

Selon la définition du concept handicap adopté au recensement, les domaines d'incapacités concernées sont :

- La vision,
- La mobilité,
- L'audition,
- La concentration,
- La prise de soin de soi,
- La communication,

Une même personne peut souffrir, bien entendu, d'une incapacité dans un domaine ou plus de l'activité de la vie quotidienne.

## 1. Taux de prévalence du handicap selon les provinces

Tableau 42: Taux de prévalence du handicap selon les provinces (en %)

Région	Provinces	Taux de prévalence du handicap
Guelmim-Oued Noun		5,2
	Guelmim	5,0
	Sidi Ifni	7,0
	Tan-Tan	3,5
	Assa-Zag	4,1

Source : RGPH 2014

- La prévalence de d'handicap au niveau national en 2014 est d'environ 5,1% de la population totale
- La Région de Guelmim-Oued Noun enregistre une prévalence (5,2%) supérieure à la moyenne nationale (5,1%)
- La Province Sidi Ifni enregistre une prévalence (7%) plus élevée que la moyenne nationale (5,1 %)et régionale (5,2%)

Par province, Sidi Ifni enregistre la prévalence la plus élevée avec 7%, suivi par Guelmim avec 5% et puis Assa-Zag avec 4,1%. Par contre, la province qui enregistre le plus faible taux de prévalences est : Tan-Tan avec 3,5%.

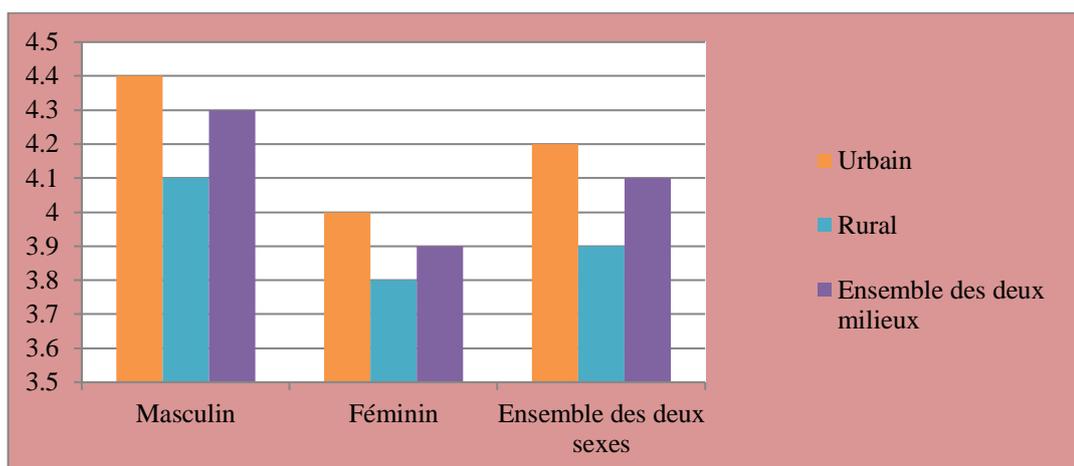
## 2. Taux de prévalence de du handicap selon le milieu de résidence et le sexe

Tableau 43: Taux de prévalence du handicap selon le milieu de résidence et selon le sexe (en %)

Taux de prévalence du handicap	Masculin	Féminin	Ensemble des deux sexes
Urbain	4,4	4	4,2
Rural	4,1	3,8	3,9
Ensemble des deux milieux	4,3	3,9	4,1

Source : RGPH 2014

**Figure 20: Taux de prévalence du handicap selon le milieu de résidence et selon le sexe (en %)**



Selon l'approche utilisée par le recensement, le taux de prévalence du handicap à Assa-Zag est d'environ 4.1% de la population en 2014. La prévalence du handicap est relativement plus élevée en milieu urbain (4.2%) qu'en milieu rural (3.9%). En outre, On n'observe pas de différences significatives de cette prévalence entre les femmes (3.9%) et les hommes (4.3%).

### Activité et emploi

Dans cette partie nous aborderons la participation de la population à l'activité économique. Mais auparavant, et afin de faciliter l'interprétation des résultats qui seront présentés, on commencera par un rappel des concepts adoptés par le Recensement 2014.

Ce dernier vise à déterminer la situation de chaque personne en âge d'activité, au regard de l'activité économique au moment du recensement. On distingue ainsi :

- La population active qui est constituée :

- De la population active occupée formée par l'ensemble des personnes âgées de 7 ans et plus qui travaillent au moment du recensement.
- De la population active en chômage qui comprend toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, qui ne travaillent pas au moment du recensement et qui sont à la recherche d'un emploi.

- Et la population inactive qui comprend toutes les personnes qui, au moment du recensement, ne travaillent pas et qui ne sont pas à la recherche d'un emploi. Il s'agit notamment des femmes au foyer, des écoliers, des retraités, des rentiers, des malades ou infirmes.

**Taux net d'activité :** Le taux net d'activité est le rapport de la population active (actifs occupés et chômeurs) âgée de 15 ans et plus à la population totale du même âge.

**Taux de chômage :** Le taux de chômage est le rapport de la population en chômage âgée de 15 ans et plus à la population active du même âge.

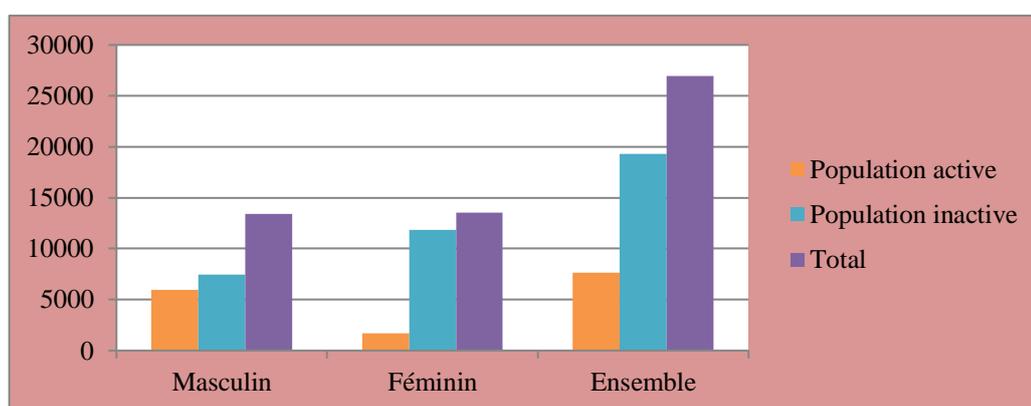
## 1. Taux d'activité

**Tableau 44: population selon le type d'activité**

Type d'activité	Masculin	Féminin	Ensemble
Population active	5956	1688	7644
Population inactive	7479	11824	19303
Total	13435	13512	26947

Source : RGPH 2014

**Figure 21: population selon le type d'activité**



Sur un total de près de 26947 personnes recensées, Au moment du RGPH 2014 on a compté 7644 de personnes actives et 19303 de personnes inactives.

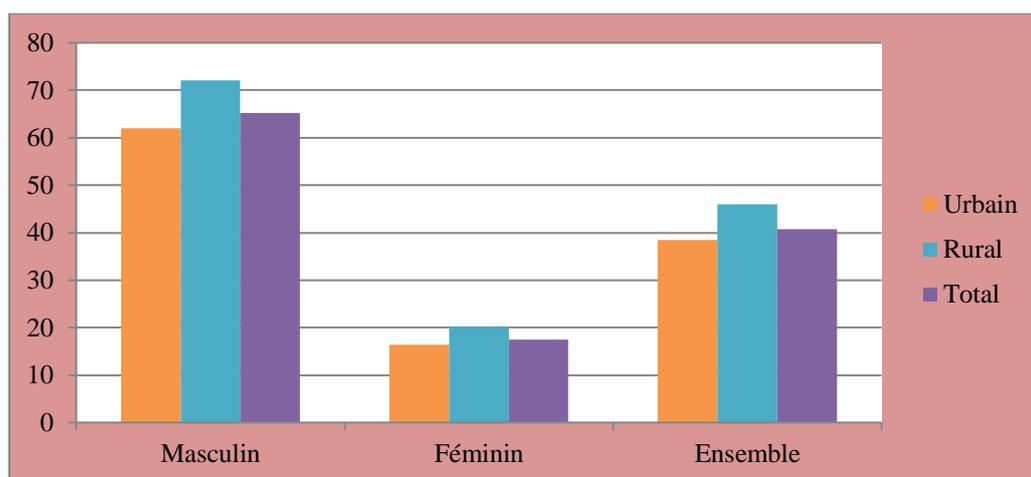
La population active est à prédominance masculine puisque sur cent personnes actives on compte seulement vingt-deux femmes. En revanche, s'agissant des personnes inactives, on assiste à une très forte présence féminine (61%).

**Tableau 45: Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe (%)**

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	62	16,4	38,4
Rural	72,1	20,1	46
Total	65,2	17,5	40,8

Source : RGPH 2014

**Figure 22: Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe (%)**



Selon la résidence, le taux net d'activité en milieu rural (46 %) est supérieur à celui enregistré pour le milieu urbain (38,4 %) ; soit une différence de presque huit points. Cette différence est due au niveau relativement plus élevé, en milieu rural qu'en milieu urbain, de l'activité féminine.

## 2. Taux de chômage\*

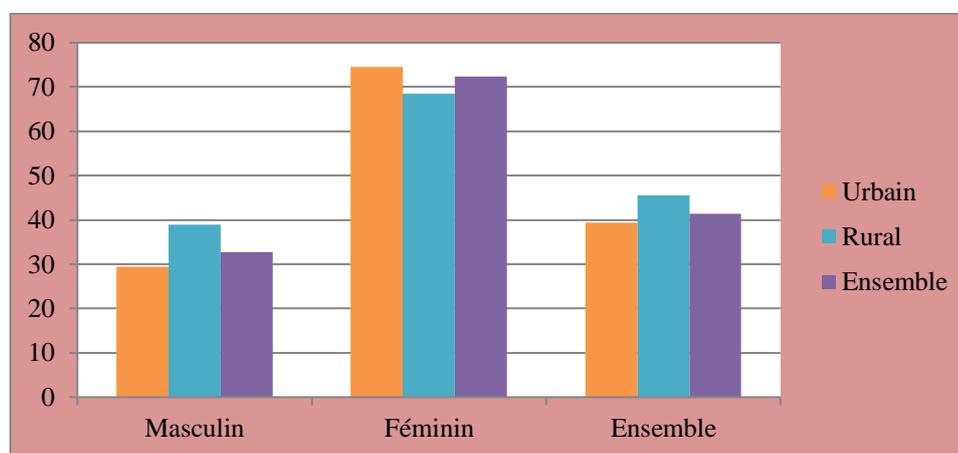
Le nombre d'actifs à la recherche d'un emploi, au moment du recensement 2014, s'est élevé à environ 3146 personnes.

**Tableau 46: Taux de chômage selon le milieu de résidence et le sexe (en %)**

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	29,4	74,5	39,3
Rural	39	68,5	45,5
Ensemble	32,7	72,4	41,4

Source : RGPH 2014

**Figure 23: Taux de chômage selon le milieu de résidence et le sexe (en %)**



Source : RGPH 2014

Le taux de chômage enregistré en 2014 dans la Province d'Assa-Zag est de l'ordre de 41,4%. Selon le sexe, le taux de chômage chez les hommes a atteint 32,7%. Les femmes chômeuses, elles aussi, ont enregistré un taux de l'ordre de 72,4 %.

Par milieu de résidence, en milieu urbain ce taux est de l'ordre de 39,3 %, avec un taux de chômage de 29,4 % chez les hommes, et 74,5 % chez les femmes. En milieu rural ce taux est de l'ordre de 45,5 %, avec un taux de chômage de 39 % chez les hommes, et 68,5 % chez les femmes.

(\*) Les chiffres du chômage issus du recensement ne sont pas directement comparables avec ceux de l'enquête sur l'emploi, et ce à cause : - du concept du chômage retenu dans chaque opération (BIT pour l'enquête, déclaration spontanée pour le recensement de la population). - de la médiatisation du recensement et de l'espoir que nourrissent certains actifs occupés à trouver un emploi meilleur en se déclarant chômeurs. - des femmes au foyer qui se disent à la recherche d'un emploi.

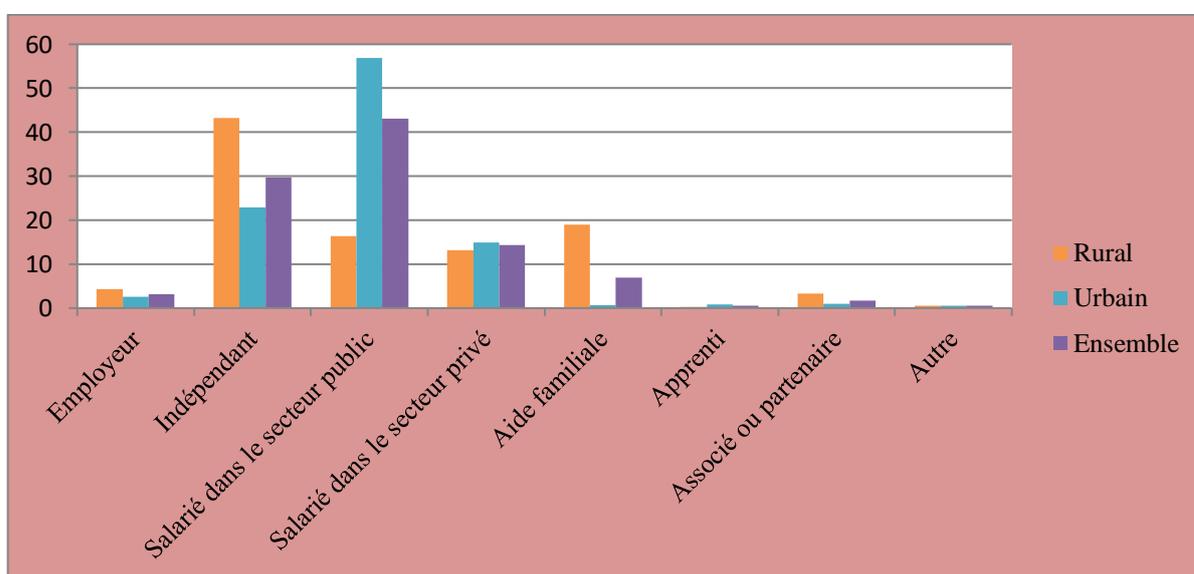
### 3. Structure professionnelle de la population active

Tableau 47: Population active selon la situation dans la profession et le milieu de résidence (%)

Situation dans la profession	Rural	Urbain	Ensemble
Employeur	4,3	2,6	3,2
Indépendant	43,2	22,9	29,8
Salarié dans le secteur public	16,3	56,9	43,1
Salarié dans le secteur privé	13,2	14,9	14,3
Aide familiale	19	0,7	6,9
Apprenti	0,2	0,8	0,6
Associé ou partenaire	3,3	0,9	1,7
Autre	0,6	0,5	0,5

Source : RGPH 2014

Figure 24: Population active selon la situation dans la profession et le milieu de résidence (%)



L'analyse de la situation dans la profession, montre que les salariés dans le secteur public arrivent en premier au niveau provincial, vu qu'ils représentent un taux assez important 43,1%, Viennent ensuite les indépendants avec un taux de 29,8% et les salariés dans le secteur privé avec un taux de 14,3%.

## Jeunesse et sports

Le secteur de la jeunesse et des sports permet la création d'un environnement socio-éducatif susceptible d'assurer l'organisation, l'encadrement et la protection de la jeunesse, de l'enfance et de la femme. Il vise principalement à instaurer une politique cohérente et transversale visant à favoriser l'intégration des jeunes dans le processus de développement social adapté aux besoins des différentes catégories de jeunes. L'élargissement de la base sportive permettra l'émergence d'une élite capable d'honorer la région et la nation dans les compétitions nationales et internationales et consolider les acquis. Ainsi, la province d'Assa-Zag abrite au total 58 installations équipées et non équipées sportives afin de permettre aux jeunes de pratiquer des activités sportives diversifiées.

**Tableau 48: Installations sportives, province d'Assa-Zag, année 2018**

Discipline sportive	Nombre d'installations
Foot ball	22
Basket ball	11
Hand ball	10
Volley ball	2
Piscine	2
Taekwando	3
Haltero -philie	0
Karaté	5
Athlétisme	3
Tennis	0
<b>Total provincial</b>	<b>58</b>

Source : Directions Provinciales de Jeunesse et Sport

Outre le sport, le secteur de la jeunesse et des sports veille aussi sur d'autres activités intéressant les femmes, les enfants et les jeunes.

Dans ce sens, la province abrite 6 foyers féminins comptant 160 adhérents, 6 garderies d'enfants abritant 350 enfants adhérents, 5 maisons de jeunes comptant 1400 adhérents et un centre d'accueil comptant 1200 adhérents.

**Tableau 49 : Etablissements de la jeunesse et des sports, province d'Assa Zag, année 2018**

<b>Etablissements</b>	<b>Nombre</b>
<b>- Centres Féminins</b>	
. Foyers	<b>6</b>
. Nombre d'adhérents	<b>160</b>
<b>- Garderies d'enfants</b>	
. Foyers	<b>6</b>
. Nombre d'adhérents	<b>350</b>
<b>- Maison de jeunes</b>	
. Foyers	<b>5</b>
. Nombre d'adhérents	<b>1400</b>
<b>-Centres d'accueil</b>	
. Foyers	<b>1</b>
. Nombre d'adhérents	<b>1200</b>

Source : Directions Provinciales de Jeunesse et Sport

### **Entraide nationale**

Dans le but d'apporter toute forme d'aide et d'assistance aux populations défavorisées, et de concourir aussi bien à la promotion familiale et sociale qu'à la lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, l'entraide nationale agit par le biais de ses 42 centres implantés dans le territoire provincial.

Son action cible aussi bien les femmes que les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation difficile, et ce par le biais de ses 5 programmes.

**Tableau 50: les établissements de l'entraide national 2018**

<b>Province d'Assa-Zag</b>		
	<b>Centres</b>	<b>Bénéficiaires</b>
<b>Centres d'éducation et de formation</b>	<b>11</b>	<b>363</b>
<b>Dar Al Mouaten</b>	<b>2</b>	<b>191</b>
<b>Jardins d'enfants</b>	<b>11</b>	<b>507</b>
<b>Etablissements de protection sociale</b>	<b>2</b>	<b>25</b>
<b>Alphabétisation*</b>	<b>17</b>	<b>670</b>
<b>Ensemble</b>	<b>42</b>	<b>1412</b>

Source : Coordination Régionale de L'Entraide Nationale Guelmim Oued Noun

\*Délégations provinciales des affaires islamiques

### **1. Centres d'Education et de Formation(CEF)**

La province d'Assa Zag abrite 11 centres d'éducation et de formation, comptant 363 bénéficiaires. Ces centres ciblent les femmes issues des couches sociales démunies et les jeunes enfants déscolarisés issus de familles nécessiteuses dans le but de leur permettre d'apprendre des métiers de production et de services.

### **2. Centres Dar Almouaten**

La Maison du Citoyen "Dar al Mouaten" est une structure contre la précarité économique et sociale. Cette structure s'adresse principalement aux enfants, aux adolescents ainsi qu'aux femmes. Elle a pour but d'assurer des formations dans divers domaines comme la couture, la coiffure, la cuisine, ou la céramique. Elle donne aussi des cours d'alphabétisation et des cours de langues. Tout cela afin de permettre une meilleure insertion professionnelle pour les défavorisés. La province d'Assa-Zag compte deux espaces accueillant 191 bénéficiaires.

### **3. Programme d'éducation préscolaire**

L'action de l'entraide nationale consiste aussi dans les programmes d'éducation préscolaire qui permettent d'offrir une égalité des chances aux enfants âgés de 4 à 6 ans issus de familles pauvres en matière d'éducation préscolaire. Dans ce cadre cette action est assurée par le biais de 11 jardins d'enfants accueillant 507 bénéficiaires.

### **4. Programme de protection sociale**

A travers les établissements de protection sociale, l'entraide nationale vise aussi l'accueil et le renforcement des capacités scolaires des enfants en situation difficile par l'hébergement et l'alimentation, les soins, l'habillement et l'hygiène. Ce programme assure aussi la prise en charge des personnes âgées, personnes handicapées ou en situation difficile. Dans ce cadre, la province compte 2 établissements de protection sociale accueillant 25 bénéficiaires.

### **5. Programme : Alphabétisation**

Ce programme dispense des cours d'alphabétisation pour les personnes âgées de 15 ans et plus, afin de les encourager à s'insérer dans le programme de l'éducation fondamentale des adultes. Dans ce cadre, la province d'Ass-Zag compte 17 espaces d'alphabétisation accueillant 670 bénéficiaires.

## Initiative Nationale Pour Le Développement Humain (INDH)

L'élimination de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion est l'un des principaux objectifs de l'Initiative Nationale de Développement Humain lancée par Sa Majesté Le Roi en mai 2005. L'Initiative Royale est inscrite dans le paradigme de développement humain durable en tant que stratégie globale de développement qui embrasse tous les droits fondamentaux : économiques, sociaux, culturels, civils et politiques.

En réponse à la persistance de la pauvreté, et à la prédominance des approches sectorielles peu participatives et à faible ancrage territorial, appuyés par la carte de la pauvreté réalisé en 2004 par le HCP et par le rapport du cinquantenaire sur le développement humain au Maroc, l'INDH a été conçue pour promouvoir la prise d'initiatives, la responsabilisation et la cohésion sociale. L'INDH s'annonce par une plateforme qui place l'Homme au centre de ses préoccupations autour de quatre dimensions :

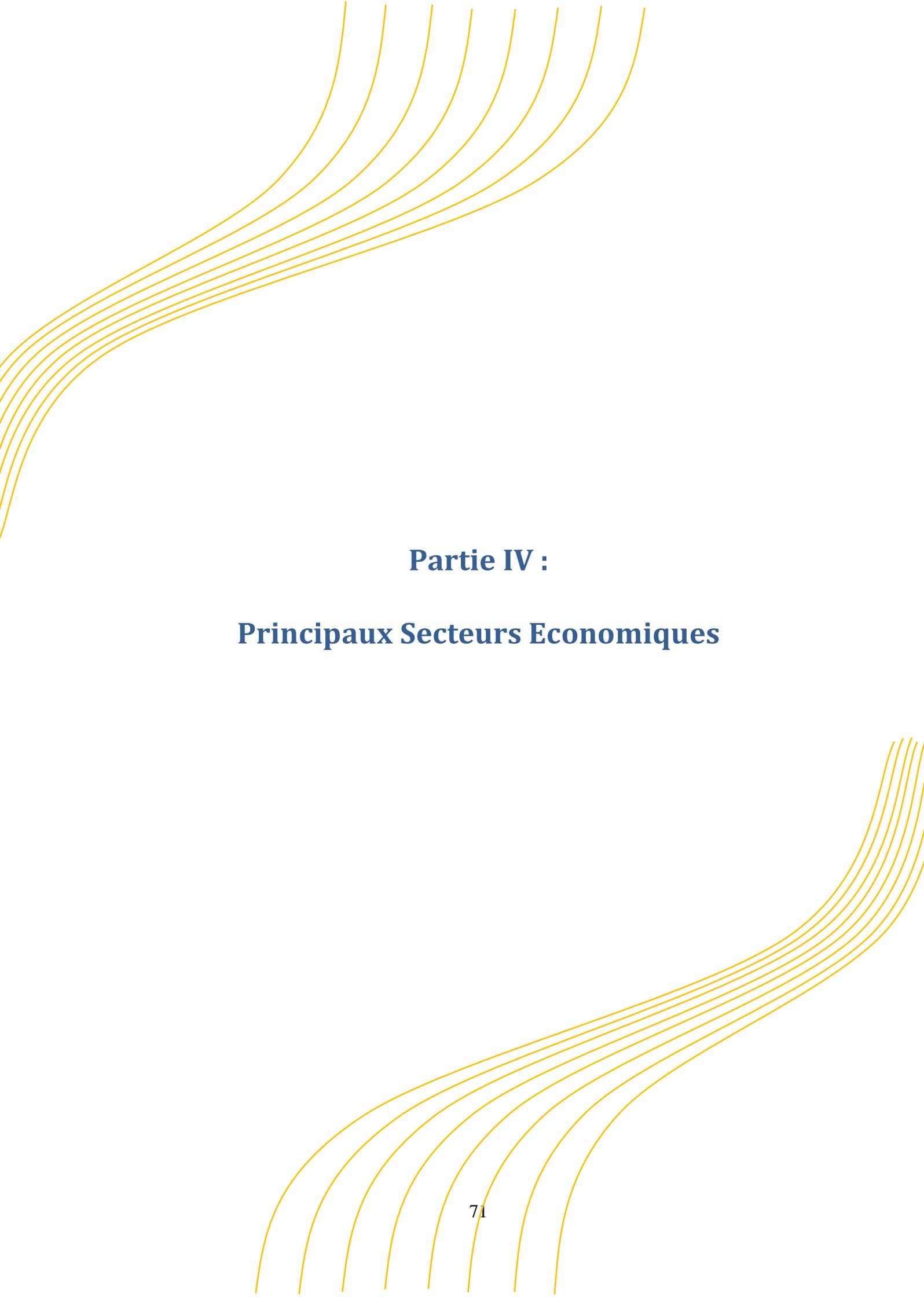
- Des valeurs basées sur la dignité, la participation, la bonne gouvernance et la pérennité.
- Une démarche de proximité et d'efficacité territorialisée reposant sur une planification stratégique et la mise en convergence des programmes sectoriels en cohérence avec les actions des collectivités locales.
- Des actions traduites par des programmes spécifiques :
  - Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural
  - Le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain
  - Le programme de lutte contre la précarité
  - Le programme transversal

**Tableau 51: Bilan de l'INDH dans la province d'Assa Zag 2005-2018**

<b>Programme</b>	<b>Nombre de projet</b>	<b>Coût total en Dirham</b>	<b>Contribution de l'INDH en Dirham</b>
<b>Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain</b>	<b>154</b>	<b>40 060 000</b>	<b>58 457 275,92</b>
<b>Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural</b>	<b>90</b>	<b>20 535 000</b>	<b>20 530 000</b>
<b>Programme transversal</b>	<b>701</b>	<b>69 760 208</b>	<b>353 871,25</b>
<b>Lutte contre la précarité</b>	<b>130</b>	<b>21 321 000</b>	<b>20 821 000</b>
<b>Total</b>	<b>1075</b>	<b>151 676 208</b>	<b>108 765 871,2</b>

Source : la division des affaires sociales provinciales

La province d'Assa Zag a connu l'achèvement de nombreux projets de développement depuis le lancement des ateliers de l'Initiative Nationale pour le développement humain en 2005, comme le montre le tableau ci-dessus, le nombre de projets achevés au cours de la période (2005-2018) a atteint 1075 projets. Le montant global des projets s'élève à 0.15 Milliards de dirhams (Dhs) avec une contribution propre de l'INDH de 0.1 Milliards Dhs (72 % du montant des projets programmés).



**Partie IV :**  
**Principaux Secteurs Economiques**

Le secteur de l'agriculture, forêts et pêche, l'un des piliers de l'économie marocaine, a constamment constitué une priorité dans la stratégie de développement économique et social du pays notamment dans l'approbation du Plan Maroc Vert.

Plusieurs raisons concourent pour conférer à ce secteur son importance stratégique. Tout d'abord, on relève qu'au niveau national, plus de 72,9% de la population active rurale était occupée par ce secteur en 2016 participant ainsi à l'approvisionnement du marché local en produits alimentaires de base : céréales, sucre, viande, lait, oléagineux, etc. De même, ce secteur contribue avec une part importante au Produit Intérieur Brut (12% en 2018) et concourt à l'équilibre de la balance commerciale grâce aux exportations de produits agricoles et halieutiques qui ont représenté 20% des exportations totales en 2018, pour un montant de 44,5 Milliards de Dh.

Au niveau de l'économie de la région Guelmim-Oued Noun dont la province Assa-Zag représente 46,3 % de la superficie, le secteur agricole occupe également une place importante, aussi bien par les emplois offerts (62% de la population active occupée en 2018 est rural) que par les effets induits sur la création d'unités de production (coopératives agricoles...). Dans ce chapitre, nous procéderons à la présentation de ce secteur sous ses différents aspects : structures foncières, productions végétales et animales, forêts.

## 1. Agriculture

### 1.1 Exploitation des terres

**Tableau 52: Superficies et utilisation du sol dans la province d'Assa Zag 2018**

<b>Superficie (en ha)</b>	<b>Total</b>
<b>Superficie cultivable</b>	<b>15820</b>
<b>Irriguée</b>	<b>820</b>
<b>Faid</b>	<b>15 000</b>
<b>Superficie exploitée</b>	
<b>Orge</b>	<b>10</b>

Source : Direction régionale de l'agriculture

La superficie des terres agricoles dans la province est estimée au terme de la campagne 2018 à 15820 ha, presque inexploitable (0,06% exploitée par la culture de céréales de type orge).

**Tableau 53: Superficie et production annuelle des cultures dans la province d'Assa Zag 2018**

<b>Cultures</b>	<b>Superficie (en ha)</b>	<b>Production (en qx)</b>
<b>Céréales</b>	<b>10</b>	<b>90</b>
<b>Culture fourragère(Luzerne)</b>	<b>10</b>	<b>2000</b>
<b>Culture arboricoles</b>	<b>--</b>	<b>26 900*</b>
<b>Olivier</b>		<b>2500</b>
<b>Palmier dattier</b>		<b>24 400</b>

Source : Direction régionale de l'agriculture

*\*En pieds*

La province d'Assa Zag est la quatrième au niveau de la région en termes de production des céréales, s'étendant sur une superficie de 10 ha. Les cultures fourragères ont enregistré, durant la campagne 2018, une production annuelle atteignant 2000 quintaux, tandis que les cultures arboricoles ont engendré une production de 26900 pieds.

## 1.2 Productions animale

Quant à la viande rouge, le nombre de tête disponible à la consommation est estimée à 90000 têtes, dont 38,8% d'espèce ovin, 52,2% d'espèce caprin et 8,8% d'espèce camelins.

**Tableau 54: Effectifs du cheptel en 2018 (En têtes)**

Espèce	Effectif	%
Caprins	47 000	52,2
Ovins	35 000	38,8
Camelins	8000	8,8
<b>Total</b>	<b>90 000</b>	<b>100</b>

Source : Direction régionale de l'agriculture

## 2. Tourisme

Investir dans le domaine du tourisme dans la province d'Assa-Zag est devenu un pari gagnant vu les potentialités que recèlent la région et aussi les horizons futuristes épanouissants du secteur.

La diversité de son paysage saharien qui, à la fois sablonneux (dunes...), rocheux (montagnes et collines) et verdâtre (oasis) a transformé cette province en un espace qui plaît et qui fascine.

Par la variété et les contrastes de ce paysage désertique unique de son genre dans toute la région saharienne où on rencontre des milieux de plaines d'accacia avec des peuplements arborés et des montagnes abruptes qui en dépit de l'érosion qui les a façonné avec élégance sont encore placés orgueilleusement, l'espace naturelle d'Assa-Zag est vraiment un panorama qui prend le visiteur en haleine par sa structure fabuleuse et excitante. Au niveau patrimonial historique, la région a été habitée depuis la préhistoire, ce dont témoignent de nombreux sites d'intérêt archéologiques.

Dans un autre côté, il y a le patrimoine culturel caractérisé par un mode de vie nomade encore respecté qui a permis la sauvegarde de l'identité culturelle extrêmement riche en tradition et coutumes.

A vrai dire, la bipolarité de l'authenticité et du moderne qui se sont mariés harmonieusement pour former un atout capable de coexister ont reflété réellement une image merveilleuse qui a transmis et, par excellence, l'esprit hospitalier des Marocains et aussi l'image de leur civilisation.

### 2.1. Structures d'accueil

En matière d'hébergement, la province d'Assa-Zag englobe en 2018, un établissement classé (hôtel classé 3 étoile), pour une capacité de 20 lits.

**Tableau 55: Capacité des établissements, Province d'Assa-Zag 2018**

	<b>Etablissements</b>	<b>Chambres</b>	<b>Lits</b>
<b>Etablissements classés</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>20</b>

Source : Délégation provinciale du Tourisme-Guelmim

### 2.2. Fréquentation hôtelière

L'activité touristique peut être approchée par les nuitées réalisées dans les hôtels classés. Ainsi le nombre de nuitées touristiques à la province d'Assa-Zag s'est augmenté en 2018 à 872 nuitées, et elle est de 54014 nuitées réalisées dans la région de Guelmim-Oued Noun.

**Tableau 56: Evolution des nuitées touristiques dans les hôtels classés, entre 2017 et 2018**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>Assa Zag</b>	<b>124</b>	<b>872</b>
<b>Régional</b>	<b>39 587</b>	<b>54 014</b>
<b>Province /régional(en %)</b>	<b>0,31</b>	<b>1,61</b>

Source : Délégation provinciale du Tourisme-Guelmim

### **2.3. Constat, perspectives et projets**

L'augmentation du nombre des touristes dans ces dernières années n'est qu'un résultat évident d'une évolution tangible de l'infrastructure de base de la province.

A ce titre, l'autorité provinciale a lancé un programme visant la diminution du phénomène du chômage des jeunes diplômés en les incitant à bien penser à la création de petites et moyennes entreprises à caractère touristique et en particulier les produits légers, à savoir les bivouacs et les maisons d'hôtels, etc.

Cette politique adoptée par les responsables provinciaux se traduit dans la facilité des démarches procédurales administratives et l'aide à la recherche des voies de financement de ces projets.

Il est d'une haute importance de mobiliser tous les acteurs, dont les citoyens, les autorités, les collectivités locales et le ministère de Tourisme afin de favoriser l'amélioration du produit et d'encourager les actions visant la promotion de la région pour un décollage économique assuré qui va contribuer à l'amélioration du niveau économique des citoyens car la province d'Assa-Zag mérite une mise en valeur du potentiel touristique diversifié.

### **3. Artisanat**

Le secteur d'artisanat reste l'un des secteurs productifs qui caractérisent la province, c'est grâce à son association avec le patrimoine culturel, économique et social des habitants de la province d'une part, ainsi que sa relation avec l'activité touristique d'autre part.

En 2018, la province d'Assa Zag dispose de trois centres d'apprentissage artistiques, qui accueillit 237 apprentis d'après la Direction Régionale d'Artisanat. La même source déclare l'existence de 63 coopératives artisanales dans la province en 2018, et sont distribués de la façon suivante : 32 opèrent dans le textile, 6 dans les métaux et 25 pratiquent l'artisanat de service.

Le nombre d'ateliers artisanaux dans la province a atteint 1010 unités en 2018(15% du total de la région), et compte 1750 employés.

Le secteur de l'artisanat d'aujourd'hui reflète l'héritage transmis au cours des générations et les savoirs locaux accumulés au cours des expériences ancestrales.

Le secteur est représenté essentiellement par la bijouterie, le tissage d'Elkhayma, et artisanat de cuire. L'artisanat dans la province, quoique disposant de potentialités indéniables, demeure un secteur d'activité peu développé ne remplissant pas un rôle économique d'envergure. Quant 'aux d'autres infrastructures artisanales dont dispose la province on cite principalement le centre d'appui technique (bijouterie et cuire.) et une salle d'exposition.

## 4. Transport

### 2.1. Réseau routier classé

La province d'Assa-Zag dispose d'un réseau routier classé long de 912.44km, constitue de routes nationales d'une longueur de 245.04km, de routes régionales d'une longueur de 120km et de routes provinciales de 547.4km.

**Tableau 57: Réseau routier de la province d'Assa Zag 2018**

Désignation	Revêtues	Non revêtues	Total
Routes nationales	245.04	0.00	245.04
Routes régionales	0	120.00	120.00
Routes provinciales	253,8	293,60	547,40
<b>Total provincial</b>	<b>498.84</b>	<b>413.60</b>	<b>912.44</b>

Source : Directions Provinciales de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau dans la région

L'examen de la répartition des taxis grands et petits, selon le périmètre, montre que parmi les 57 grands taxis de la province Assa-Zag, 13 sont dans le périmètre rural et 44 sont dans le périmètre urbain, alors que tous les 6 petits taxis sont tous dans le périmètre urbain.

**Tableau 58: Répartition des taxis selon la catégorie en 2018**

Désignation	Grands taxis	Petits taxis	Total
Périmètre urbain	44	6	50
Périmètre rural	13	0	13
<b>Total</b>	<b>57</b>	<b>6</b>	<b>63</b>

Source : Les divisions des affaires économiques et de coordination provinciales dans la région

## 2.2. Quelques aspects du transport routier

En année 2018, 66 véhicules ont été immatriculés dans le centre immatriculation d'Assa-Zag, les véhicules de tourisme présentent le total des véhicules immatriculés selon le centre d'immatriculation.

**Tableau 59: Véhicules immatriculés selon le centre d'immatriculation et le genre en 2018**

Type	Voitures de tourisme	Véhicules utilitaires	Total
ASSA-ZAG	66	0	66
<b>Région</b>	<b>763</b>	<b>425</b>	<b>1188</b>

Source : Directions Provinciales de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau dans la région

D'autre part, 940 permis de conduire ont été délivrés cette année par le centre d'examen d'Assa-Zag, dont 4,3% au profit des femmes.

**Tableau 60: Permis de conduire délivrés selon le sexe et le centre d'examen en 2018**

	Masculin	Féminin	Total
ASSA-ZAG	899	41	940
<b>Région</b>	<b>4602</b>	<b>1708</b>	<b>6310</b>

Source : Directions Provinciales de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'eau dans la région

**Tableau 61: statistiques sur les accidents de circulations enregistrés en 2018**

Niveau géographique	Accident corporel			Victimes			Nombre de véhicules impliqués
	Non mortels	Mortels	Total	Tués	Légers	Blessés	
Province	28	3	31	05	41	16	43
<b>Région</b>	<b>290</b>	<b>48</b>	<b>338</b>	<b>61</b>	<b>474</b>	<b>125</b>	<b>462</b>

Source : Commandement régional de la gendarmerie royale de Guelmim

Le nombre d'accidents corporels dans le milieu urbain au niveau provincial en 2018 s'élève à 31 s (9,6% du total des accidents au niveau régional). L'effectif de victimes touchées par ces accidents a atteint 62 personnes en 2018(660 dans la région), 41 parmi eux sont légèrement blessés, 16 sont gravement blessés.

### **3. Energie**

Le secteur de l'énergie, dont l'évolution conditionne celle des autres secteurs et par conséquent le développement économique et social du pays, est toujours considéré comme un secteur stratégique. La politique énergétique nationale vise la sauvegarde de la sécurité d'approvisionnement du pays en énergie et la poursuite de la mobilisation des ressources énergétiques nationales.

#### **3.1. Electricité**

L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable a procédé, en décembre 2018, à la mise en service de la Centrale Solaire Photovoltaïque d'Assa.

Située à 3 km de la ville d'Assa sur un site d'une superficie de 5.000 m<sup>2</sup>, cette centrale s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique nationale visant la sécurisation de l'approvisionnement du pays en énergie électrique, la promotion des énergies renouvelables ainsi que la protection de l'environnement.

D'une puissance installée de 800 kW, la centrale d'Assa est composée de 3432 modules de 235 W chacun et 8 onduleurs de 100 kVa. Sur le plan environnemental, cet ouvrage solaire photovoltaïque, qui aura un productible moyen de 1,46 GWh par an, permettra d'éviter des émissions de près de 894 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

La réalisation de cette centrale vise à renforcer le réseau de distribution de la région d'Assa-Zag située en bout de ligne et contribuera à l'amélioration de la qualité de service offert à la clientèle.

L'opérateur agissant dans la distribution de l'électricité dans la province est l'ONEE (Branche électricité). Ainsi, le nombre d'abonnés au réseau électrique s'est chiffré à 10754 abonnés en 2018 dont 1608 abonnés au réseau de moyenne tension.

**Tableau 62: Abonnés selon le type de tension, province d'Assa Zag, année 2018**

Opérateur	Basse Tension	Moyenne Tension	Total
ONEE	9146	1608	10754

Source : services O.N.E.

**Tableau 63: Structure de vente d'électricité par groupes d'abonnés en 2018(en MWH)**

Province	Ménages		Administration		Eclairage public		Autres	
	Nombre d'abonnés	Ventes						
Assa-Zag	5614	6085	194	896	31	1071	683	947
Guelmim-Oued Noun	124691	114648	1787	5912	819	14412	13737	18625

Source : services O.N.E.

Pour renforcer davantage l'accès au réseau électrique et toucher les douars et ménages non encore desservis, plusieurs projets sont programmés ou en cours de réalisation. A noter aussi que le programme de développement régional vient de compléter les projets et programmes déjà initiés au niveau de la région en vue de généraliser l'accès au réseau d'électricité.

### 3.2. Eau

Assurer l'alimentation en eau potable pour la population d'Assa-Zag a constitué le souci majeur des autorités locales et l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEEP) d'autant plus, la province d'Assa-Zag qui est saharienne souffre de la rareté pluviométrique durant l'année.

Cette province a bénéficié et bénéficie encore de gros investissements qui visent l'adduction et la distribution de l'eau potable au profit des populations locales, Ce qui montre les chiffres, 898 031m<sup>3</sup> est le nombre de mètre cube de la production en eau courant alors que la consommation est de 524 271m<sup>3</sup> ainsi que le nombre d'abonnés est de 5609 dont 319 sont dans le milieu rural et 5290 dans le milieu urbain.

**Tableau 64: Production, consommation et nombre d'abonnés en eau potable en 2018**

Province	Production (m3)	Consommation (m3)	Nombre d'abonnés
ASSA-ZAG	898 031	524 271	5609

Source : services O.N.E.P

**Tableau 65: Répartition de la consommation en eau entre les agents économiques 2018**

Province	Ménages	Administrations	Unités Industrielles	Total	Urbains	Ruraux	Total
ASSA-ZAG	429746	90204	4001	524271	5290	319	5609

Source : services O.N.E.P

Compte tenu des aléas climatiques (sécheresse et impact des changements climatiques), les ressources en eau conventionnelles de la province deviennent de plus en plus rares et risquent de ne plus répondre aux besoins croissants en alimentation en eau potable (AEP). La province dispose d'un barrage qui sert pour la recharge artificielle des nappes locales et pour l'abreuvement du cheptel (Twizqui Ramth).

Concernant le Projet de déminéralisation des eaux saumâtre à la province d'assa zag, demeure ainsi insuffisant. Or, le recours au dessalement de l'eau de mer dans la région Guelmim Oued Noun est indispensable en vue d'assurer et de sécuriser, d'une part, l'approvisionnement en eau potable de la population locale, et d'autre part, de soulager la pression sur les ressources en eau existante. Aussi à noter que le projet de barrage fask à guelmim qui est actuellement en cours de construction va irriguer les terres agricoles, et assurer l'approvisionnement en eau potable de Guelmim et sa région, et va améliorer la nappe phréatique locale et protéger la région des inondations.

### **3.3. Mines**

Quant à la région de Guelmim Oued-Noun, elle contient diverses matières minérales. Ainsi, plusieurs gisements minéraux ont été exploités au niveau régional.

#### **Recherche des minéraux :**

Au niveau de la province d'Assa Zag, 14 permis de recherche et 03 permis d'exploitation ont été accordés aux particuliers en 2018, afin de rechercher des indicateurs miniers et de préparer l'étendue de leur exploitation dans le futur, notamment plomb et cuivre ... etc.

### **3.4. Energie solaire**

Grace au climat qui régit la province, cette dernière est dotée d'un potentiel solaire extrêmement élevé suffisant pour la mise en place de centrales solaires. En effet, le territoire dispose d'un potentiel important à savoir un taux d'ensoleillement élevé (le soleil illumine la province 300 jours pendant l'année) et d'une vitesse de vent estimée en moyen à 6m/s.

Dans cette optique, le financement de la première centrale à énergie solaire photovoltaïque a été mobilisée, située à 3 km de la ville d'Assa sur un site d'une superficie de 5.000 m<sup>2</sup>.

## **4. Réseau bancaire**

Outre l'agence de Bank Al Maghrib, Le réseau bancaire provincial compte 4 établissements bancaires en 2018.

Par banques, Al Barid Bank est le plus représentée dans la province avec un nombre de deux agences bancaires, les deux banques AttijariWafa Bank et Credit Populaire du Maroc sont représentées dans la province d'Assa-Zag par une seule agence bancaire pour chaque banque.

**Tableau 66: Implantation bancaire à la province d'Assa-Zag, 2018**

<b>Agences Bancaires</b>	<b>Nombre</b>
<b>Al Barid Bank</b>	<b>2</b>
<b>AttijariWafa Bank</b>	<b>1</b>
<b>Credit populaire du Maroc</b>	<b>1</b>
<b>Ensemble</b>	<b>4</b>

Source : Annuaire statistique du Maroc 2019

En termes de densité bancaire, la province d'Assa-Zag compte une agence pour 11031 habitants contre une agence pour 5800 au niveau national.

D'autre part, les crédits octroyés par l'ensemble des banques commerciales installées à la province d'Assa-Zag se sont établis à la fin de l'année 2017 à 63 619 milliers de dirhams, représentant ainsi seulement 71,84% de dépôts recueillis par ces mêmes banques se situant à 88 545 milliers de dirhams.

**Tableau 67: Dépôts et crédits bancaires fin décembre 2017 (en Milliers de dirhams)**

<b>Province</b>	<b>31 – 12 – 2017</b>	
	<b>Dépôts</b>	<b>Crédits</b>
<b>Assa-zag</b>	<b>88 545</b>	<b>63 619</b>

Source : Banque al Maghreb Agadir



**Service Statistique**

**Direction régionale du plan - Guelmim BP 291 81000 Guelmim**

**Tél&Fax : 0528872170**

**Site web : <http://www.hcp.ma/région-guelmim/>**